



**ACCUEIL MILLAU SEGUR**  
**Maison d'Enfants à Caractère Social**

# **PROJET DE SERVICE MAISON DES MNA**



**2024-2029**

# TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION .....	3
I.PRESENTATION DU SERVICE D'INTERNAT DE LA MAISON DES MNA .....	4
1.1. CADRE JURIDIQUE .....	4
1.2. LES MISSIONS DU SERVICE .....	5
1.3. PRESENTATION DES PERSONNES .....	9
II. REFERENCES THEORIQUES ET CONCEPTUELLES .....	11
2.1. CLINIQUE EDUCATIVE ET TRAVAIL D'EQUIPE.....	12
2.2. L'INTERCULTURALITE COMME RAPPORT FONDAMENTAL A L'ALTERITE .....	13
2.3. TRAUMATISMES EN SITUATION D'EXIL .....	13
2.4. ATTACHEMENT ET SEPARATION : DE L'ADOLESCENCE A L'ENTREE DANS L'AGE ADULTE .....	15
III. L'OFFRE DE SERVICE.....	17
3.1. PRESENTATION DU SERVICE .....	17
3.2. L'ADMISSION .....	19
3.3. LES PRESTATIONS .....	22
IV. L'OFFRE DE SERVICE.....	39
4.1. LES MOYENS HUMAINS SUR LE SERVICE .....	39
4.2. LA GESTION DES MOYENS MATERIELS ET LOGISTIQUES .....	52
4.3. COMMUNICATION, REGULATION ET TRANSMISSION .....	53
V. DEMARCHE DE QUALITE, DEMARCHE DE BIENTRAITANCE.....	58
CONCLUSION.....	60
ANNEXES.....	61

## INTRODUCTION

Dans le cadre de la démarche qualité de l'établissement, ce projet de service a fait l'objet d'une actualisation co-construite avec l'ensemble de l'équipe éducative de la **Maison des Mineurs Non Accompagnés (MNA)**.

Ces travaux de réflexion et de concertation ont débuté au premier trimestre 2024 pour s'achever en 2025.

**Les adolescents ont également été associés à cette démarche** d'actualisation du projet de service, par la mise en œuvre de groupes d'expression animés par le chef de service et de groupes de paroles animés par la psychologue du service.

L'actualisation de ce projet a été effectuée à l'issue de quatre réunions de travail de trois heures, permettant de confronter les pratiques, de clarifier les orientations et de consolider les objectifs communs.

Il est désormais **consultable sur le site internet de l'établissement**, tant par les familles et les personnes accompagnées, que par les professionnels et les partenaires.

Afin de faciliter sa lecture et une meilleure compréhension pour le plus grand nombre, notre intention de le rédiger en écriture inclusive a été abandonnée.

Il sera proposé en **FALC<sup>1</sup>** dans les prochains mois.

Il constitue ainsi le nouveau guide des pratiques éducatives du service de la maison des MNA qui sera réévalué pendant les cinq prochaines années et réactualisé en 2029.

---

<sup>1</sup> Facile à Lire et à Comprendre

# I. PRESENTATION DU SERVICE D'INTERNAT DE LA MAISON DES MNA

## 1.1. Cadre juridique

→ Cf. *Projet d'Etablissement*.

Dans son rapport du 3 Février 2022, le **Défenseur des Droits** en donne la définition suivante :

*« Un mineur non accompagné (MNA) ou mineur isolé étranger (MIE) est un enfant de moins de 18 ans, de nationalité étrangère, arrivé sur le territoire français sans être accompagné par l'un ou l'autre des titulaires de l'autorité parentale ou par un représentant légal. »*

La Maison accueille donc des mineurs qui se trouvent hors de leur pays d'origine de façon **isolée**, c'est-à-dire que « **aucune personne majeure n'en est responsable légalement sur le territoire national ou ne le prend effectivement en charge et ne montre sa volonté de se voir durablement confier l'enfant, notamment en saisissant le juge compétent.** »<sup>2</sup>

C'est ainsi que le Défenseur des Droits rappelle que : « **Tout jeune se disant mineur et isolé est un enfant à protéger**, relevant des dispositions légales de la protection de l'enfance, et doit être pris en charge à ce titre, ainsi que le stipulent la **Convention internationale des droits de l'enfant** et la **Convention européenne des droits de l'homme.** »

La protection des MNA se fonde donc sur celle de l'enfance en danger, telle que prévue dans le dispositif juridique français de protection de l'enfance.

Aussi, la notion de danger est définie aux **articles 375 du Code Civil et L.221-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)** qui prévoient que des mesures de protection doivent être prises dès lors que « **la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non**

---

<sup>2</sup> Article 1 de l'Arrêté du 17 novembre 2016 pris en application du décret n° 2016-840 du 24 juin 2016 relatif aux modalités de l'évaluation des mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille.

émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises ».

Le simple fait d'être isolé, sans parent ou représentant légal sur le territoire, place déjà le MNA en situation de danger.

La mission de protection de l'enfance relève des départements via les dispositifs de l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Depuis 2007, ces missions visent spécifiquement les MNA via l'insertion à l'article L112- 3 CASF relatif à la « prévention des difficultés que peuvent rencontrer les mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille et d'assurer leur prise en charge. »

## **1.2. Les missions du service**

La mission d'intérêt général et d'utilité sociale confiée à la Maison d'Enfants Accueil Millau-Ségur est celle de **concourir à la protection administrative ou judiciaire de l'enfance** en partenariat direct avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Le pôle internat de Millau intervient en tant que plateforme de services du Sud Aveyron, d'une part dans la continuité des accueils et placements exercés par la Maison d'enfants de Ségur, d'autre part en réponse aux besoins repérés par le Conseil Départemental, l'Aide Sociale à l'Enfance et les autres maisons d'enfants du Département.

Dans une logique de parcours et pour mieux répondre aux besoins et aux projets de vie de chaque adolescent, **des professionnels éducatifs se relaient au quotidien** pour assurer protection, sécurité, permanence et stabilité, tout au long de l'étape de vie de l'adolescent que représente une mesure de placement ou d'accueil provisoire.

Ces mesures peuvent, à la demande de l'adolescent et en fonction de son projet, se prolonger dans le cadre d'une contractualisation d'aide au jeune majeur, mise en œuvre de 18 à 21 ans, si l'adolescent en fait la demande et que l'équipe éducative la soutient dans un rapport de situation, argumentant le besoin de prolongation de cette mise en protection au regard de critères de vulnérabilités identifiés qui compromettent son autonomie.

**Leurs actions éducatives sont complétées par le personnel de maison, les professionnels des services généraux et administratifs et un ensemble de partenaires issus des milieux scolaires, professionnels, associatifs, judiciaires, sociaux, médico-**

sociaux, de la santé qui sont tous, de près ou de plus loin, associés à l'élaboration, à la coordination, au suivi et à l'évaluation des projets de vie des adolescents.

Dans ce cadre d'intervention sociale, le service Internat de la maison des MNA de Millau accueille et accompagne des adolescents, issus d'un parcours migratoire (garçons et filles âgées de 14 à 18 ans) considérés comme menacés dans leur évolution, qu'elle soit scolaire, sociale, affective, psychologique ou physique.

**La maison des MNA est un lieu d'accueil, de protection, d'hébergement et d'éducation** qui prend en charge des mineurs dont la situation a été jugée comme dangereuse par leur isolement sur le territoire français et l'absence de liens familiaux repérant et sécurisant.

Dans cette perspective, elle veille à organiser une **suppléance familiale respectueuse du droit de l'enfant** (Convention Internationale des Droits de l'Enfant, Charte de la Bientraitance et Charte des droits et des libertés de la personne accueillie) et de celui des parents ou du représentant légal (autorité parentale, ordonnance de placement, juge des enfants et juge des tutelles).

➔ Cf *Projet d'Etablissement*

C'est dans ce principe de réalité, que les professionnels de l'Accueil Millau Ségur et de l'équipe éducative de la maison des MNA assurent des missions éducatives d'accompagnement dans la vie quotidienne, la scolarité, la vie professionnelle, la santé, la vie familiale et la socialisation, les loisirs, les activités sportives, artistiques et culturelles.

La finalité étant, bien entendu, la **préparation du passage de l'adolescence à l'âge adulte**, en s'appuyant sur les capacités, les forces et les centres d'intérêts de chacun des adolescents, tout en transformant ses faiblesses, ses difficultés en axes et objectifs d'améliorations atteignables et mesurables dans le temps.

Cette démarche éducative, les outils de médiation, les projets d'activités viennent en permanence **alimenter et animer le projet personnalisé de l'adolescent**. C'est aussi ce qui rassemble le référent éducatif avec l'équipe éducative, la famille, le représentant légal et les partenaires.

Ainsi, pendant toute la durée du parcours d'accompagnement, l'équipe éducative se donne les moyens d'assurer des missions de protection et d'accompagnement jusqu'à la sortie du dispositif de protection de l'enfance :

- **Savoir accueillir et accompagner** en contribuant à l'épanouissement personnel et individuel de l'adolescent dans les différents domaines de sa vie.
- **Assurer la sécurité et la protection de l'adolescent(e)** conformément aux décisions administratives et/ou judiciaires :

**Offrir un lieu accueillant**, une petite unité de vie conviviale adaptée aux besoins des adolescents : mise à disposition de chambres individuelles et d'un studio attenant sécurisés, garantissant le respect de l'intimité ;

**Proposer l'apprentissage d'un règlement de fonctionnement** permettant la préparation à la citoyenneté et sécurisant les entrées et les sorties du lieu de protection, dans le respect du droit d'aller et venir ;

**Garantir un accompagnement au quotidien** exercé par des professionnels diplômés, impliqués et engagés : apprentissages et expérimentations de l'ensemble des actes de la vie quotidienne adaptés aux besoins de chacun, dans le respect et à l'écoute des capacités et des empêchements de l'adolescent ;

**Dispenser des pratiques bienveillantes garantissant** : écoute et disponibilité de l'ensemble de l'équipe éducative pendant toute la durée du parcours d'accompagnement.

- **Accompagner le développement physique et psycho-affectif de l'adolescent :**

**Développer l'évaluation des besoins et des attentes de chacun** dans le cadre d'entretiens individuels réguliers et dans la co-construction du projet personnalisé en lien avec l'adolescent, sa famille, le représentant légal et l'ensemble des acteurs partenaires en place dans la situation ;

**Offrir des réponses adaptées et personnalisées au quotidien de l'adolescent**, à ses besoins, ses états émotionnels, ses humeurs, son tempérament et son caractère, ses capacités, ressources et empêchements ;

**Prendre soin, accompagner et veiller à la santé physique et psychique de l'adolescent** : prévenir, orienter et coordonner le parcours de santé de l'adolescent, en lien direct avec l'autorité parentale et le représentant légal ;



**Proposer un accompagnement personnalisé et progressif vers l'autonomie** : mises en situations et expérimentations des actes de la vie quotidienne, en individuel et en collectif, en valorisant les compétences personnelles, dans le respect des rythmes d'évolution, des ressources et empêchements de chacun ;

**Garantir le respect des droits de la personne, de sa dignité de son intimité** en aménageant des espaces de vie personnalisés et adaptés aux besoins de chacun, en respectant la singularité, la culture et les croyances de l'adolescent ;

**Concrétiser l'apprentissage d'un vivre ensemble** dans le respect de l'autre et de soi-même, par la mise en œuvre d'actions éducatives quotidiennes, soutenues par un règlement de fonctionnement, un encadrement et une présence éducative permanente.

➤ **Soutenir la scolarité, l'insertion sociale, l'accès à la citoyenneté de de l'adolescent(e) :**

**Assurer un suivi et un soutien scolaire** en partenariat avec les établissements scolaires et les services spécialisés : coordination du projet scolaire en lien avec les différents acteurs, la famille et le représentant légal ;

**Proposer une aide à la construction de projet d'orientation scolaire et professionnel**, co-construit avec l'adolescent, sa famille, le représentant légal et les différents acteurs partenaires ;

**Favoriser une inscription dans des activités sportives et culturelles** au sein des ressources locales ;

**Organiser des séjours éducatifs** variés favorisant la découverte de nouveaux environnements tout au long de l'année et du parcours d'accompagnement pour privilégier les notions de partage et de vivre ensemble dans un ailleurs, extérieur à l'établissement ;

**Animer des groupes d'expressions** favorisant l'apprentissage de la citoyenneté, impliquant l'adolescent dans une participation à l'amélioration des conditions de son accompagnement ;

**Accompagner dans les démarches de régularisation administratives** sur le sol français (Demande de nationalité, Titre de séjour, passeport, carte d'identité) ;

**Accompagner l'adolescent dans la découverte et la compréhension de la culture française, ses lois et ses codes sociaux.**

- **Maintenir et développer les liens familiaux en soutenant les compétences parentales :**

**Programmer des entretiens et rencontres régulières avec la famille** pour soutenir et renforcer les compétences parentales afin de répondre au mieux aux besoins de l'adolescent ;

**Faciliter la co-construction du projet personnalisé** en associant les parents à toute prise de décisions concernant leur enfant, dans le respect de ses droits et de l'autorité parentale.

- **Proposer et organiser des accueils fratries ou avec des personnes ressources au sein du service,** dans les lieux d'accueils relais, dans le cadre de séjours éducatifs, de projets d'activités et de colonie.

### **1.3. Présentation des personnes**

**Issus d'un parcours migratoire souvent long et périlleux**, les MNA doivent regrouper plusieurs critères pour être considérés comme tels. C'est au cours de plusieurs démarches et entretiens effectués par une unité du Conseil Départemental que sont évaluées ces jeunes personnes.

Après avoir contacté le 115, ils et elles sont mises à l'abri le temps de l'évaluation. Celle-ci consiste à venir vérifier la minorité de la jeune personne par une succession de questions et par des tests physiologiques.

**Les papiers officiels en leur possession sont également contrôlés** par la Police Aux Frontières qui vient les authentifier ou les invalider.

Dans le même temps, la jeune personne est questionnée sur les conditions de vie dans son pays et dans sa famille pour établir le niveau de ses relations sur le territoire français.

Si les conditions de minorité et d'isolement sont réunies, le mineur est alors considéré comme en situation de danger et placé sous protection jusqu'à sa majorité.

C'est donc après cette série d'épreuves et d'étapes que les Mineurs Non Accompagnés sont accueillis sur le service de la Maison. **Ils et elles sont alors âgées de 13 ans à 18 ans**, voire au-delà dans le cas d'un projet d'accompagnement vers l'autonomie (possible jusqu'à 21 ans).

Quelles que soient leur origine, leur langue ou leur culture, les MNA présentent tous et toutes des problématiques communes :

➤ **La migration et le vécu d'exil :**

La migration est le fait de quitter le lieu où l'on est accoutumé de vivre.

Pour M. Yapo<sup>3</sup>, **la migration s'accomplit en deux actes** : celui d'émigrer, c'est-à-dire « quitter, perdre l'enveloppe psychique des lieux, des sons, d'odeurs, de sensations de toutes sortes qui constituent les premières empreintes sur lesquelles s'est établi le codage de fonctionnement psychique », puis immigrer, et alors « reconstruire seul ce que des générations ont élaboré lentement et transmis ».

➤ **L'intercultururation :**

Il s'agit de **l'interaction de la personne avec d'autres personnes de cultures différentes**, et des processus psychiques qui en découlent et qui permettent la métabolisation des différences culturelles vers l'émergence d'une culture tierce.

➤ **Leur période de développement : l'adolescence**

L'adolescence est une **période du développement psycho-affectif de la personne** qui se situe entre l'enfance et l'âge adulte, et dont l'entrée se signe par l'émergence de la puberté et des changements biologiques qu'elle entraîne.

Si ce **moment de transition essentiel** dans la construction de la personne est universel, celui-ci peut toutefois se traverser et se manifester de différentes façons en fonction du contexte (social, culturel, familial...).



---

<sup>3</sup> YAPO M. (1999), *Penser autrement l'enfant migrant*, in « Protection de l'enfance et projet de vie ; qu'en est-il des mineurs étrangers dits "sans papiers" », Paris, Unesco, p. 104.

## II. REFERENCES THEORIQUES ET CONCEPTUELLES

Si les problématiques évoquées à l'instant relèvent d'une forme de constat et de consensus, la façon de les accueillir, de les appréhender et de les traiter dans l'accompagnement quotidien des jeunes personnes relève du choix de l'établissement et du service, de sa culture elle-même empreinte des valeurs, de l'éthique et de la conception de la personne adoptées, partagées et promues.

Ainsi, le travail à la Maison des MNA veut s'inscrire dans une **appréhension globale de la personne : dans sa complexité d'individu par une approche intégrative**, c'est-dire qui travaille en prendre en considération les différentes dimensions de sa personne (physique, somatique, psychique, cognitive, culturelle...), ainsi que dans la complexité des effets des relations et interrelations que la personne entretient au sein les différents environnements dans lesquels elle évolue (approche systémique).

Une telle approche de la personne nécessite que le travail d'accompagnement éducatif s'appuie sur des **notions théoriques et conceptuelles solides** qui constituent autant d'éclairages que d'outils, et participent de notre socle éthique commun.

Nous référons ainsi aux travaux de « grands noms » :

- D.W. Winnicott, J. Bowlby ou Mary Ainsworth et leur théorie de l'attachement ;
- G. Bateson en systémie ;
- F. Tosquelle, J. Oury,
- Hélène Chaigneau et la clinique institutionnelle ;
- P. Jeammet ou P. Gutton sur les enjeux de l'adolescence et du pubertaire ;
- Frantz Fanon, Marie-Rose Moro ou encore Muriel Salmona et leurs éclairages respectifs quant aux enjeux de l'exil et de la rencontre en situation d'interculturalité ou du traumatisme ;
- P. Fustier ou J. Rouzel sur le travail psycho-éducatif...

Dans le même temps, nous sommes tout aussi attachés à nous appuyer sur les travaux les plus récents par une veille technique qui participe de notre rigueur professionnelle. Car, rappelons-le, si le travail éducatif repose bien sûr sur des savoir-être qui permettent la rencontre et des savoir-faire qui la soutiennent, les enjeux, aléas, impasses ou ouvertures de la relation éducative ne peuvent se révéler, être

débusqués que parce que éclairés et mis en sens par la théorie résultant de travaux de recherche sérieux.

Pour ce projet de service, nous ne souhaitons pas retranscrire les concepts théoriques auxquels nous nous référons mais plutôt présenter l'appréhension que nous travaillons à en avoir.

Dans ce cadre-là, voici quelques concepts directeurs :

## **2.1. Clinique éducative et travail d'équipe**

Nous parlons de clinique éducative dans la mesure où nous travaillons à **être au plus proche de la personne, de sa singularité et de ses besoins spécifiques**. A partir des temps partagés au quotidien, chaque membre de l'équipe rencontre, et finalement saisi quelque chose de la réalité de la jeune personne accueillie.

Les différentes observations ainsi récoltées sont alors mises en commun, partagées lors des **temps de réunions cliniques hebdomadaires**. Ensemble, il s'agit à ce moment-là de penser : penser l'accompagnement, la relation, les symptômes, les grands passages à l'acte comme les « petits riens du quotidien » pour y mettre du sens, pour mieux comprendre – ou du moins essayer – la personne dans toute sa complexité ; il s'agit aussi et tout autant de penser le positionnement des adultes, leur communication, leur cohérence, ce qui participe notamment de la proposition d'un cadre d'accueil et d'accompagnement qui soit suffisamment repérant, contenant et rassurant.

Ce travail collectif, étayé par les apports de la psychologue clinicienne, est aussi le moment où sont mis au travail les effets que provoque la rencontre éducative chez chaque professionnel : l'accompagnement des jeunes au quotidien est logiquement source d'affects, démotions, de doute, de bousculement incessant de croyances ou représentations, et il est indispensable de mettre au travail l'ensemble de ces mouvements de façon à **préserver une relation éducative juste et de qualité**.

C'est dans cette démarche que s'inscrivent également les séances d'analyse de la pratique professionnelle, ainsi que les différentes formations proposées, ces espaces étant indispensables pour continuer à mettre en question et en perspective notre façon d'assurer nos missions, de soigner notre savoir-faire comme notre savoir-être.

## 2.2. L'interculturalité comme rapport fondamental à l'altérité

La vie au quotidien à la Maison des MNA semble poser, peut-être plus ostensiblement qu'ailleurs, la question suivante :

*« Comment des personnes d'âges, d'origines, de langues et de cultures différentes, et qui ne se sont pas choisies mutuellement, peuvent-elles travailler à vivre ensemble ? »*

Pour y répondre, l'équipe de la Maison choisit de **s'appuyer sur l'interculturalité comme outil** : nous travaillons à prendre en compte les différences et spécificités culturelles des différents protagonistes dans l'analyse que l'on peut avoir des situations, tout en restant vigilant à ne pas enfermer ou réduire la personne à sa seule dimension culturelle.

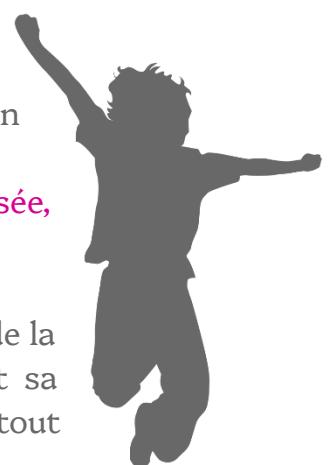
Car le concept d'interculturalité propose un modèle dynamique de la culture en nous rappelant constamment que l'être humain n'est jamais « qu'une seule chose », que la culture, celle de l'autre comme la nôtre, ne dépend pas juste de l'endroit sur terre où on est né et on a grandi, mais résulte plutôt de la combinaison complexe d'une multitude d'expériences et d'appartenances. Dans son rapport à la culture, la personne n'est pas un réceptacle passif, mais au contraire un sujet actif, agissant et pensant.

Autrement dit, l'interculturalité n'est pas juste un travail de traduction ou même de décodage, **il s'agit d'une rencontre qui implique un questionnement réciproque, une transformation de part et d'autre.**

Aussi l'interculturalité est-elle ce qui nous pousse avant tout à conscientiser de notre propre culture, de questionner notre cadre habituel de pensée, de sortir de nos grilles familiaires d'interprétation des choses et du monde.

C'est ce qui permet qu'adviennent un accueil et **une écoute débarrassée, au maximum, de tout jugement, projection ou présupposition.**

C'est engagée dans ce perpétuel travail de décentrage, que l'équipe de la Maison va à la rencontre de l'autre, dans toute sa singularité et sa complexité, dans toute son étrangeté et toute sa familiarité, dans tout ce que l'autre a de différent et tout ce qu'il a de commun d'avec soi.



## 2.3. Traumatismes en situation d'exil

Comme dans tout service de la protection de l'enfance, la clinique éducative à la Maison des MNA se heurte aux effets des traumatismes sur le fonctionnement et le développement de la personne accueillie. **Traumatismes vécus pendant le parcours de migration et potentiels traumatismes liés à des expériences de violence ou de deuils** dans l'enfance doivent se traiter sur le terrain déjà traumatique de l'exil.

Etymologiquement, le mot « exil » renvoie autant à tout ce qui est « hors de (chez soi) » qu'à la notion de « ravage ». Ces enfants ou jeunes adolescents ont été séparés, le plus souvent brutalement, de tout ce qui leur était connu, familier, aimé et aimant. **Arrachement donc plutôt que séparation pour ces mineurs** qui se retrouvent à leur arrivée en France projetés dans un monde inconnu, imprévisible, et sur lequel ils et elles n'ont quasiment aucune prise ni aucune liberté de choix, comme passivés<sup>4</sup> sans autres repères à se raccrocher que ce qui leur reste de repères internes.

Les professionnels doivent alors travailler à l'accueil des effets de cette **expérience terrifiante qui menace jusqu'à l'intégrité physique et psychique de la personne**. Repli sur soi, mutisme, longs moments passés à dormir, ou dans le lit dans le noir, très peu de demandes, de désirs autres que matériels, troubles physiques, maux de tête, de ventre, nausées, malaises, troubles du sommeil, de l'attention, des apprentissages... sont autant de symptômes qui peuvent – voire qui doivent – émerger. Les jeunes personnes accueillies se trouvent toutes, et chacune à sa façon, dans des états de stress post traumatisant.

Leur arrivée à la Maison signe ce moment de leur parcours de vie où ils et elles ne sont plus obligées d'être dans l'action ou le mouvement, mais peuvent au contraire se poser, et se reposer. Leur appareil psychique se met alors souvent « en mode veille », de façon à récupérer, préalable au processus de rétablissement.

Le travail éducatif et d'accompagnement consiste alors notamment à résister à ces mouvements dépressifs – et donc potentiellement dépressogènes – normaux. Il s'agit pour les adultes de **garder et de continuer à cultiver l'envie, l'énergie, les projets, l'espoir pour ces adolescents** qui ont presque tout perdu. Respecter la temporalité de chacune de ces jeunes personnes, même quand elle semble longue, lente, faite de vide. Et se rappeler que c'est parce les jeunes peuvent s'autoriser à traverser ces états pour le moins pénibles qu'ils et elles pourront s'investir à nouveau dans la vie.

---

<sup>4</sup> Passivé, c'est-à-dire soumis à passivation, concept développé par A. Green et qui renvoie à la contrainte à subir, à une dépendance totale, radicale et subie au désir d'autre, privant par là-même la personne de tout contrôle sur sa propre existence, ce qui entraîne un vécu de détresse psychique jusqu'à une menace du sentiment d'exister.

## 2.4. Attachement et séparation : de l'adolescence à l'entrée dans l'âge adulte

Au-delà de l'accueil et de la mise à l'abri, en sécurité de la jeune personne isolée et en détresse, l'objectif de l'accompagnement proposé par l'équipe de la Maison est de permettre à chaque jeune, avec et malgré son histoire et son parcours, de grandir pour devenir progressivement un adulte autonome et responsable.

En accueillant ces enfants, ces adolescents et adolescentes, nous nous projetons d'emblée dans leur avenir, et donc vers la séparation. Nous savons que cette notion est essentielle dans le travail éducatif car elle peut souvent et rapidement être confondue avec ce qui – hélas – a bien trop souvent rythmé la vie des jeunes personnes accueillies, à savoir la rupture.

Rappelons donc que si cette dernière, porteuse d'insécurité et de blessure, entrave le développement de la personne vers l'autonomie, la séparation est au contraire maturante, émancipatrice et indique un lien d'attachement de qualité, suffisamment sûre.

Nous gardons ainsi en point de référence que la séparation est précisément ce qui soutient le processus d'individuation, celui qui permet à un individu de se sentir exister en tant que personne différenciée de l'autre, et ainsi de s'autoriser à se construire une vie à soi. L'enjeu est donc de travailler à assurer les conditions nécessaires et suffisantes à ce processus de séparation-individuation, autrement dit, de travailler à assurer un lien suffisamment sûr.

Pour que celui-ci advienne, nous nous efforçons à ce que soient rassemblées certaines qualités dans l'accompagnement proposé.

Tout d'abord, nous nous devons de proposer un cadre de vie à la fois et de façon indissociable repérant, stable et continu. C'est ce qui va permettre à la jeune personne de se sentir contenue, d'avoir ou de trouver une place, et d'évoluer dans un environnement prévisible où elle pourra se projeter, s'investir et faire des choix éclairés.

Il s'agit également et bien entendu de répondre aux besoins<sup>5</sup> de la jeune personne, fondamentaux comme spécifiques et singuliers, de façon adaptée, tant dans le fond

---

<sup>5</sup> Pour rappel, les besoins fondamentaux sont les suivants : sécurité, protection, soins, repères, limites,

que dans la forme. La satisfaction nécessaire de ses besoins doit se faire dans une ambiance chaleureuse, de plaisir partagé pour que cela contribue à la construction d'une bonne image de soi, d'une estime suffisante : « *si l'on prend soin de moi, si l'on est attentif à moi, respectueux de mes besoins, de ma sensibilité, de ma temporalité, c'est que je dois avoir – au moins un peu – d'importance.* »

Enfin, nous savons qu'il est capital de proposer un lien qui tienne dans le temps, qui résiste aux aléas d'une relation éducative que les jeunes puissent éprouver, pleinement. En effet, les attaques, rejets ou refus des jeunes vis-à-vis des adultes ou du cadre sont normaux, voire même bon signe : ces phénomènes indiquent que la jeune personne peut s'autoriser au questionnement, à l'opposition, peut prendre le risque de « décevoir » les adultes qui l'accompagnent au quotidien, sans pour autant craindre en miroir un rejet ou un abandon, qu'ils pourront toujours revenir même quand il y a conflit.

Autrement dit, ils sont signes d'un lien de confiance suffisant pour que la jeune personne adolescente s'autorise à traverser pleinement cette étape de son développement et de sa construction : car l'adolescence, mue par la force du pubertaire<sup>6</sup>, est bien cette période où sont, parfois brutalement, questionnées et éprouvées les questions des places, des limites, des droits, des devoirs, des règles et de la loi, du lien à nos parents, notre famille, notre histoire, et largement à l'autre, du désir, du sexuel, de l'amour... Période de turbulences donc où l'adolescent bien secoué a particulièrement besoin d'un environnement résistant dans la souplesse aux secousses.

L'ensemble de ce travail visant à la possibilité de ce lien constitue également un certain modèle de ce que cela implique d'être adulte. Consciente que l'éducation passe avant tout par l'exemple, l'équipe de la Maison souhaite, par l'attention constante et continue prêtée à la qualité du lien relationnel, montrer aux jeunes qu'être adulte, ce n'est pas « savoir, maîtriser ou affirmer », mais c'est au contraire pouvoir écouter, nommer, douter, se remettre en question sans que cela ne fasse trop vaciller notre identité, notre sentiment d'exister ou de légitimité, c'est faire de son mieux tout en sachant que la perfection n'existe pas, c'est persévérer, c'est prendre ses responsabilités en continuant à chercher de nouvelles solutions ou réponses, c'est s'engager dans la relation et plus largement dans la vie malgré les peurs, c'est apprendre que gérer ses affects et émotions, ce n'est pas les réprimer, mais au

---

*reconnaissance, valorisation, socialisation, autonomie, ouverture vers l'extérieur, vie relationnelle et affective, maintien de liens familiaux et amicaux.*

<sup>6</sup> *Le pubertaire est un concept développé par Ph. Gutton et qui renvoie à l'ensemble des mouvements et réaménagements psychiques qui interviennent à l'adolescence sous l'effet des changements physiques liés à la puberté.*

contraire savoir les accueillir, les reconnaître et les nommer, c'est accepter l'effort d'adaptation et de réajustement constant parce que l'on sait que le gain sera toujours plus important, c'est avancer avec la certitude profonde que, quoi qu'il arrive, tout ira bien parce qu'on a appris à s'appuyer autant sur nos ressources propres que sur notre entourage.

### III. L'OFFRE DE SERVICE

Dans son approche générale, le service d'internat de la Maison des Mineurs Non Accompagnés développe son intervention sociale par la mise en œuvre d'actions de protection, d'hébergement, d'éducation et de soutien des liens sociaux et familiaux.

#### 3.1. Présentation du service

En octobre 2018, le service des Mineurs non accompagnés était créé et s'installait dans une maison du centre historique de Millau.

En Août 2019, suite à l'évaluation des conditions d'accueil de la maison des MNA réalisée par l'équipe et les adolescents, le service se déplaçait vers un nouveau logement plus spacieux et mieux adapté aux besoins du public accueilli. Dans le cadre d'une location contractualisée avec une agence immobilière de la ville, l'équipe éducative et les six mineurs non accompagnés se rapprochaient ainsi des bureaux administratifs et des commodités en termes de transport et de scolarité.

En 2021, l'expérimentation de la mixité dans ce collectif est venue montrer à nouveau des limites et des inconvénients dans les conditions d'accueil de ce service éducatif. La configuration et les équipements de ce logement ont rapidement pointé des axes d'amélioration (une seule salle de bain pour 7 personnes, 2 petites chambres individuelles et 2 chambres doubles à superficie réduite, un bureau éducatif contigu, couplé à la chambre de veille).

Des recherches ont débuté à la fin de l'année 2021 pour se doter d'un outil éducatif privilégiant la mixité, tout en préservant l'intimité des personnes accueillies et offrant des espaces plus conséquents et individuels (au moins 2 salles de bain, chambres individuelles et bureau éducatif plus spacieux).

En juin 2022, une grande bâisse des années 1950 retenait toute notre attention. Après validation du Conseil d'Administration et du Conseil Départemental, en novembre 2022, l'association Accueil Millau Sécur devenait propriétaire de ce bien immobilier, située au 5 rue Jean Mermoz, à seulement quelques centaines de mètres des bureaux administratifs et de la gare routière.

Ce nouvel espace de vie dédié à l'accueil des Mineurs Non Accompagnés est une bâisse spacieuse, organisée sur 4 niveaux, d'une superficie totale de 355 m<sup>2</sup>. Elle offre de beaux volumes aménagés et équipés avec des produits de grande qualité. Un jardin extérieur vient agrémenter l'ensemble du pourtour de la maison.

Les surfaces d'habitation sont distribuées sur les 3 derniers niveaux, le premier niveau est dédié aux locaux techniques et de stockage, mais également équipé d'une salle de sport et détente et d'un studio indépendant de 29 m<sup>2</sup> répondant aux normes d'accessibilité.

La capacité d'accueils continus est de 7 places, réparties en 5 chambres individuelles, un studio au rez-de-chaussée et une grande chambre double mansardée.

**Les adolescents ont besoin d'un espace intime** favorisant retour à soi et construction identitaire sans se sentir menacés par leur groupe de pairs, tout en explorant le rapport à l'autre, le lien social dans un espace collectif.

La différenciation des territoires, studio, appartement, chambres individuelles et espaces collectifs répond à ces besoins.

Une chambre de veille et un bureau éducatif sont également compris dans la distribution des espaces.



**Les jeunes participent à certaines tâches ménagères** et bénéficient, dès leur arrivée, d'une formation par la maîtresse de maison qui décompose les gestes, le matériel et les produits utiles à l'entretien de leur espace personnel.

**L'équipe éducative se relaie 24h/24h et 365 jours par an**, pour assurer une meilleure cohérence et garantir la continuité d'un accompagnement sûr, elle assure l'ensemble du travail de nuit.

Le service éducatif est bien intégré et apprécié du voisinage. Sa répartition est à l'image d'une maison familiale avec tout le confort et les commodités nécessaires dont un adolescent aurait besoin. Dès lors que la mesure est acceptée, la confiance accordée à l'équipe, on peut s'y sentir presque comme chez soi.

Un appartement de type F3 situé au-dessus du service du SEAD permet d'accompagner l'accès vers l'autonomie avec les jeunes majeurs les plus vulnérables. Un passage de relais est ensuite effectué vers le dispositif de l'UDAf, en soutien avec la référente de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Cet appartement a une capacité d'accueil de 2 jeunes majeurs, il permet d'expérimenter la collocation et de mieux gérer la solitude générée par le départ et la séparation du collectif et de l'équipe éducative. L'équipe éducative intervient en fonction des besoins des jeunes majeurs, de jour, comme de nuit

### **3.2. L'admission**

L'accueil d'un adolescent est un des moments clé du parcours d'accompagnement de la Protection de l'Enfance, au même titre que celui de la sortie du dispositif et/ou de la séparation. L'établissement et l'équipe éducative de la Maison des MNA attachent la plus grande importance à préparer cette étape dans les meilleures conditions pour rendre l'arrivée de l'adolescent la plus acceptable possible, dans un cadre accueillant, sécurisant et bienveillant.

#### ***a. Le traitement de la demande :***

Les demandes d'accueil sont gérées et transmises par le Conseil Départemental via le logiciel GPDA (Gestion des Places d'Accueil) ou dans le cadre de la commission MECS qui se réunit tous les mois pour traiter les situations des adolescents à difficultés multiples.

Elles font l'objet de nombreux et indispensables échanges qui permettent la connaissance des éléments de la situation et l'évaluation de la compatibilité du profil de la demande avec la place disponible, le collectif présent à la Maison des MNA et ses différentes problématiques.

La situation concernant la demande d'accueil est présentée conjointement en réunion d'équipe de Direction, puis en réunion d'équipe éducative par la lecture du dernier rapport de situation et, le cas échéant, de la dernière ordonnance de placement.

Une fois la demande validée par l'équipe de Direction, l'étape de préadmission peut débuter.

#### ***b. L'étape de préadmission :***

Les documents relatifs à la préparation et à la formalisation de l'accueil sont transmis à la référente de l'Aide Sociale à l'Enfance par le chef de service pour, d'une part collecter le maximum d'informations utiles à la connaissance de la situation et, d'autre part, préparer au mieux l'arrivée et l'accueil de l'adolescent.

**Une fiche de renseignements** est demandée pour préparer l'ouverture du dossier de l'adolescent dans un logiciel sécurisé (Dossier Unique de l'usager) et **une liste des documents utiles à fournir le jour de l'arrivée** pour faciliter l'ensemble des démarches liées à la vie quotidienne de l'adolescent (scolarité, santé, administratif).

**Un livret d'accueil** est également transmis à la référente qui pourra ainsi communiquer un maximum d'éléments à l'adolescent afin que ce dernier puisse prendre connaissance des futures conditions de son accompagnement et du fonctionnement du service de la Maison des MNA.

**Un temps d'intégration** sera proposé et programmé avant l'accueil, il consistera à visiter le service de la Maison des MNA et la future chambre qu'il occupera, à rencontrer un ou plusieurs membres de l'équipe éducative et les autres adolescents sur place, pour lui permettre de mieux se projeter et de poser toutes les questions qu'il ou elle jugera utiles.

**Un entretien de présentation du service et du règlement de fonctionnement** sera conduit par un membre de l'équipe éducative autour d'un moment convivial (goûter, repas), en présence de la référente ASE. Son projet personnalisé et ses attentes seront également abordés dans les grandes lignes (projet scolaire et professionnels, centres d'intérêts et loisirs, ressources et empêchements...).

Toujours en amont du premier jour d'accueil, les autres adolescents seront informés collectivement de l'arrivée d'une nouvelle personne sur le groupe de la Maison des MNA, dans le cadre d'un temps de parole animé soit par le chef de service, soit par un membre de l'équipe éducative. **L'ensemble du collectif sera invité à faciliter l'arrivée de la nouvelle personne en faisant preuve de bienveillance et d'empathie.**

Un référent éducatif.ve et un co-référent éducatif.ve sont désigné.es par le chef de service dans le cadre d'une réunion d'équipe. Ils peuvent ainsi avant le jour de l'accueil prendre contact et se rapprocher des services de l'Aide Sociale à l'Enfance, pour organiser les conditions de l'accueil.

**c. L'accueil :**

L'équipe attache une grande importance à la qualité de l'accueil du premier jour, elle doit donc organiser l'arrivée de l'adolescent pour qu'elle s'effectue directement à la maison.

**La personne devra obligatoirement être accompagnée par un membre du service de l'Aide Sociale à l'Enfance.**

Le planning sera organisé pour qu'un professionnel puisse se consacrer totalement à cet accueil (éducateur ou maitresse de maison) et se rendre disponible le temps nécessaire à une bonne installation, à un temps d'écoute, de partage et d'évaluation des besoins immédiats (vêture, hygiène, coiffure).

**Un trousseau nominatif de maison** sera confié à l'adolescent (linge de lit et de toilette) et le professionnel en place pourra l'aider à organiser et ranger ses affaires dans sa nouvelle chambre.

L'adolescent sera informé de la possibilité de personnaliser sa chambre avec ses propres biens et qu'un budget décoration et/ou aménagements pourra lui être alloué. La clé de sa chambre lui sera remise pour lui permettre de sécuriser ses affaires personnelles, et de garantir son intimité. Ses biens les plus précieux pourront être remis à l'équipe éducative et placés dans le bureau de l'équipe éducative (téléphone, argent liquide, bijoux).

Dans un second temps, l'adolescent sera invité à rencontrer le chef de service dans le cadre d'un entretien d'admission en présence de sa référente de l'Aide Sociale à l'Enfance et de son référent éducatif.

Au cours de cet entretien, le chef de service présentera le livret d'accueil (règlement de fonctionnement et droit à l'image) et le DIPC qui seront signés à l'issu par le représentant légal et l'adolescent.

**Le projet personnalisé et les attentes de la personne accueillie** seront également abordés, le cas échéant, celles de la famille si l'équipe parvient à communiquer avec elle.

L'adolescent sera informé de la création d'un **album photos** qui sera alimenté de ses souvenirs, de son arrivée jusqu'à sa sortie du dispositif. Il lui sera remis le jour de son départ par son référent éducatif.

A l'issu de l'entretien, les parents pourront être invités à visiter le service de la maison en distanciel et en visio et la chambre qu'occupera leur enfant. Ils pourront ainsi poser toutes les questions qu'ils jugeront utiles.

Dans un troisième temps, l'adolescent sera reçu par la **psychologue du service** qui lui présentera son rôle et ses missions vis-à-vis des jeunes de la maison et de l'équipe

éducative. L'entretien pourra se dérouler en présence de son référent éducatif, si l'adolescent en fait la demande.

### **3.3. Les prestations**

Dans le cadre des parcours d'accompagnement, les adolescents du service de la maison bénéficient d'un certain nombre de prestations, prises en charge financièrement par l'établissement. **Ces prestations viennent répondre aux besoins de sécurité et de protection des adolescents**, dans le respect de la Convention Internationale des Droits de l'enfant, de la Charte des Droits et des Libertés de la personne accueillie et de la Charte de la bientraitance.

#### ***a. Ethique et Bientraitance :***

La qualité des conditions d'accueil des adolescents est constamment au centre de nos préoccupations.

Dès la réalisation de l'accueil, nous veillons à la sécurité de l'adolescent en lui offrant un espace de vie respectueux de son intégrité physique et psychique. En chambre individuelle meublée et sécurisée, l'adolescent pourra investir ce nouvel environnement intime en le décorant, tout en étant entouré par les espaces collectifs communs qu'il partagera avec le groupe.

**En référence au méta besoin de sécurité**, l'équipe est soucieuse d'aménager et faire vivre ces espaces contenants et rassurants dans tous les moments du quotidien, afin d'aider chacun à surmonter ses problématiques.

**Le quotidien se déploie autour de temps rythmés**, propice au tissage d'un lien éducatif. Entre intimité, rapport à soi, rapport à l'autre, se construisent dans tous les temps de la journée, une identité, un espace où s'affirment la personnalité, les forces de chacun, mais aussi s'expriment les symptômes, souffrances, craintes et angoisses. La présence éducative au quotidien, nuits et jours est essentielle pour réguler l'inscription de chacun dans le groupe, tout en ayant une vigilance et une écoute particulière à chacun, chaque fois que nécessaire.

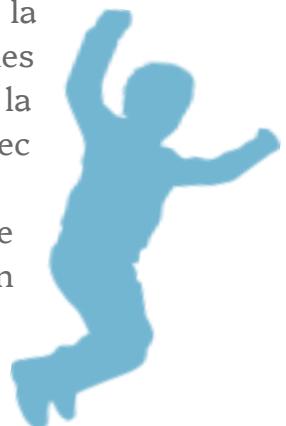
Il est à rappeler le **choix de l'établissement de ne pas recourir à un poste de surveillant de nuit**. Les nuits sont assumées par les éducateurs afin d'assurer une continuité dans le lien éducatif. Un membre de l'équipe éducative est ainsi présent en permanence à la maison, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 avec le soutien du cadre de permanence.

Ce sont en effet, des éléments particuliers qui émergent en soirée, la nuit pour chaque adolescent. Ils sont écoutés, travaillés et repris par les éducateurs, comme une matière essentielle de l'accompagnement éducatif.

Nous savons que les plis du quotidien constituent un ancrage qui a fonction de contenant pour l'adolescent en maturation. C'est donc **au travers d'un accompagnement dans les temps forts du quotidien que se déploie les actions éducatives.**

**Sur le plan alimentaire**, la maîtresse de maison assure les courses et la préparation des repas pour la semaine. Pour les week-ends ce sont les adolescents qui sont responsables, en binôme, des courses, de la production d'un repas de leur origine et du nettoyage de la cuisine, avec le soutien d'un éducateur.

Ce compromis alimentaire a été pensé pour maintenir un objectif de découverte et d'acceptation de la cuisine française et occidentale, en lien avec la nécessité de se socialiser dans les cantines scolaires et sur les lieux de stage et d'apprentissage, mais également pour préserver leur mode d'alimentation intégré à la naissance, en référence à leur pays d'origine, leur famille et particulièrement la mère nourricière.



**Sur le plan du langage**, il leur est également accordé de continuer à pratiquer leurs langues d'origine entre eux et dans des temps et endroits adaptés, pour les mêmes raisons que pour l'alimentation, sans pour autant s'éloigner de l'extrême nécessité de progresser et maîtriser la langue française.

#### **b. Participation des personnes accueillies :**

Nous partons du principe que, pour les professionnels, rien n'est jamais acquis lorsqu'ils s'engagent dans l'objectif de la participation des personnes accueillies. Ce pari est difficile pour faire vivre cet exercice démocratique au quotidien parce que :

- Il oblige les acteurs sociaux en présence, professionnels et personnes accueillies, à inventer de nouvelles modalités relationnelles et démocratiques ;
- La participation implique une culture de l'échange et de la collectivité qui demande à chacun à participer, à négocier, à s'engager... ;
- Bon nombre des personnes accueillies, en prise avec des difficultés existentielles, ne s'approprient pas toujours cet enjeu de la participation, et/ou ne lui donnent pas le sens attendu pour faire évoluer leur situation personnelle.

Dans ce cadre législatif **d'incitation à la participation des personnes accueillies à la vie des établissements**, c'est donc une posture professionnelle particulière que nous

soutenons à l'Accueil Millau Ségur et à la Maison des MNA, pour promouvoir et valoriser :

- Une position éthique et philosophique, reposant sur le respect des droits de l'homme et du citoyen ;
- Une aspiration démocratique : comme une façon de vivre et d'agir ensemble ;
- Une préoccupation de la qualité du service rendu : gage du rôle incontournable du travail social au service des plus démunis

Pour favoriser l'**expression des adolescents**, l'équipe de la Maison des MNA propose plusieurs espaces de participation pendant toute la durée du parcours de l'adolescent :

- Les groupes d'expression ;
  - Les groupes de parole ;
  - Le Comité Ethique des personnes accueillies.
- ➔ Cf. *Projet d'Etablissement*

#### c. Personnalisation et individualisation des accompagnements :

La Maison des MNA reste un lieu de prise en charge collective. L'individualisation ne va pas de soi lorsque l'on accompagne un groupe d'adolescents, et ce, quel que soit le taux d'encadrement.

Un adolescent, quel que soit son âge, a **besoin d'un regard posé sur lui**, de temps accordé à ses besoins spécifiques en dehors du collectif, de temps privilégiés avec l'éducateur, la maîtresse de maison, il a besoin de temps simplement seul avec lui-même ou avec son réseau amical et/ou affectif.

La **prise en charge collective est antinomique avec l'individualisation de l'accompagnement de chacun**. Et pourtant, nous relevons le défi permanent de proposer **un accompagnement individuel dans le collectif**, par l'élaboration, la co-construction, la mise en œuvre et le suivi du projet personnalisé de chacun des adolescents pendant l'ensemble de la durée de leur parcours à la Maison des MNA.

Le Projet Personnalisé est construit dans la continuité et en cohérence avec le Document Individuel de Prise en charge (DIPC), du Projet Pour l'Enfant (PPE élaboré par le service de l'ASE), les objectifs de l'ordonnance de placement définis par le Juge des Enfants, et l'ordonnance du juge des tutelles.

Les modalités d'intervention répondent à la singularité des besoins spécifiques légitimes de chaque adolescent. L'élaboration du Projet Personnalisé par le référent et avec l'adolescent trace les objectifs définis par l'accompagnement.

**Le Projet Personnalisé constitue ainsi un repère à l'ensemble de l'accompagnement éducatif.** Véritable fil rouge, il guide et articule mission de protection et fonction éducative du service, auxquelles participent l'ensemble de l'équipe éducative.

La fonction éducative auprès des adolescents vise à les accompagner dans la construction de leur devenir d'adulte, dans le respect de leur rythme d'évolution, tenant compte de leurs ressources, capacités et empêchements.

Nous prenons systématiquement en compte le parcours de vie, l'histoire familiale, les ruptures, traumatismes et la situation actuelle de chacun des adolescents, en adaptant et personnalisant les modalités d'accueil et d'accompagnement qui se doivent d'être dans une forme de souplesse et d'agilité. La personnalité, les traits de caractère, le tempérament, la gestion de l'humeur et des émotions sont également des éléments que nous considérons dans la personnalisation de l'accompagnement.

Ainsi, nous sommes en capacité d'accueillir et d'accompagner simultanément et différemment les uns et les autres du collectif des adolescents de la maison, dans toute leur singularité.

Accueils continus, d'urgence ou accueils séquentiels, accueils relais ou accueils visant le maintien du lien fratrie (la non-séparation est érigée en principe, sauf si l'intérêt de l'enfant oblige à une autre approche), accès à la semi-autonomie, ou aller-retour entre les espaces collectifs et individuels, l'équipe et le fonctionnement du service doivent s'adapter en permanence au contexte et aux besoins du moment de l'adolescent.

Le principal étant de l'accompagner, le guider en marchant à ses côtés et en restant toujours présent et à l'écoute, dans la construction de son chemin personnel pour atteindre la réalisation de ses projets personnels, en gardant à l'esprit que le retour en arrière est toujours possible, et que l'échec et l'effondrement ne sont jamais très loin.

Quoiqu'il arrive dans les parcours, l'équipe doit, coûte que coûte, **redéfinir des objectifs individuels et personnalisés**, pour remobiliser l'adolescent et à tout prix éviter une rupture du lien et de l'accompagnement.

C'est dans la continuité de cette personnalisation de l'accompagnement de l'adolescent mineur que sont évaluées les conditions de sortie du dispositif de protection de l'enfance, à l'issue de la judiciarisation de la mesure et pour préparer l'accès à la majorité.

Le référent et l'équipe doivent alors élaborer un projet d'accès à l'autonomie, dans le cadre d'un entretien qui doit se tenir au plus tard un an avant la majorité. L'enjeu étant la construction d'une réponse globale adaptée aux besoins du futur majeur en matière éducative, sociale, de santé, de logement, de formation et de ressources sociales.

Comme pour l'ensemble du parcours de l'adolescent, **les ressources et les empêchements seront pris en compte dans ce projet à un an**, avec une attention particulière à porter par l'équipe sur les facteurs de vulnérabilité, au regard de ses futures ressources financières, de son logement, de l'emploi, de l'accès aux soins, aux aides de droit commun, de la capacité à gérer la solitude et un isolement potentiel.

En effet, **la dimension affective devient à ce moment-là encore plus présente**, voire essentielle aussi dans l'accompagnement de ces très jeunes – et peut-être pas encore tout à fait – adultes. S'ils montrent le sérieux de leur engagement dans leurs apprentissages respectifs, ces futurs jeunes majeurs expriment aussi l'importance du « soutien moral ». L'entrée dans l'âge adulte n'est pas chose aisée. D'ailleurs, la moyenne européenne de l'âge auquel les jeunes adultes quittent le domicile familial est de 26 ans.

**Pour les jeunes majeurs relevant de la protection de l'enfance**, l'apprentissage de l'autonomie doit se faire bien plus rapidement, le contrat jeune majeur n'étant ni automatique, ni garanti, et renouvelable uniquement sur de courtes périodes, ce qui complexifie la possibilité pour ces jeunes de se projeter.

Cette réalité de leur situation majore l'anxiété, voire l'angoisse des jeunes majeurs, jusqu'à fragiliser des projets pourtant bien menés jusque-là. Les adultes qui les accompagnent ont alors tout leur rôle à jouer : être présents, disponibles, patients, soutenants de façon à essayer de rassurer suffisamment ces jeunes tant sur la solidité du lien qu'ils ont tissé, que sur leurs ressources propres et sur les ressources extérieures.

Il n'en reste pas moins qu'au moment de leur sortie du dispositif, nombre de jeunes majeurs accompagnés verbalisent la prématurité de cet arrêt d'accompagnement qui réactive chez eux l'angoisse d'être seul, de ne pas s'en sortir, mais aussi la blessure de se sentir abandonné, comme une nouvelle répétition d'un abandon que ces jeunes ont déjà bien trop souvent vécu au cours de leur histoire.

#### ***d. Accompagnement à la santé :***

Le référent éducatif a pour mission importante, de coordonner le parcours de santé de l'adolescent, assurer son suivi et sa mise en œuvre, en étroite collaboration et avec l'accord de la famille ou du représentant légal, le service de l'Aide Sociale à l'Enfance, l'équipe éducative et le cas échéant, le médecin référent du Conseil Départemental.

Ce parcours de soin concerne autant **la santé physique que la santé psychique**.

**Il est articulé avec le médecin traitant** qui est défini dès les premiers temps de l'accueil.

Le médecin du travail peut également faire partie des partenaires de la santé au travail pour les adolescents qui suivent un contrat d'apprentissage.

L'ensemble des praticiens du médical et du paramédical peuvent être sollicités à tout moment du parcours, en fonction de l'évolution physique et psychique de l'adolescent, en lien avec son projet, sa situation et ses besoins.

En fonction des ressources et des empêchements de l'adolescents, l'équipe peut également être amenée à solliciter la MDPH, concernant des demandes d'orientation vers le secteur médico-social, établissement du milieu protégé ou de ses besoins d'aménagements de scolarité.

#### ➤ **Santé physique :**

Un des objectifs principaux de l'accompagnement de la santé physique des adolescents réside dans la **responsabilisation et la prise en compte de leurs besoins en termes de soins et de santé**, savoir être attentif aux maux du quotidien et aux symptômes inhabituels, devenir autonome dans son parcours de soins, y compris concernant l'apprentissage des démarches administratives liées à la santé (carte vite, compte Ameli par exemple).

L'équipe éducative doit se maintenir dans une constante observation des indicateurs de santé et doit savoir prodiguer de bons conseils et ritualiser les bonnes habitudes concernant, par exemple, la gestion du sommeil, de l'alimentation, ou de l'hygiène corporelle.

Dès l'accueil, un **bilan des vaccinations** doit être effectué auprès du médecin traitant. L'équipe éducative se met en relation avec le SMIT de l'hôpital de Rodez (Service des Maladies Infectieuses et Tropicales) car il est fréquent que des suivis soient déjà mis en place et demandent une poursuite.

Un **bilan dentaire** doit être réalisé dans les meilleurs délais pour évaluer les besoins de soins.

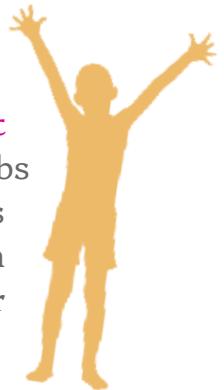
Des **bilans orthophoniques et psychomotriciens** peuvent également être réalisés pour anticiper d'éventuels besoins de rééducation ou d'aménagements scolaires.

**La prévention et l'information de la vie affective et sexuelle** fait également partie des objectifs obligatoires des projets personnalisés liés à la santé des adolescents, dès que l'équipe observe et en évalue le besoin. Des outils et supports de médiation sont mis à disposition des adolescents et une rencontre avec la sage-femme de la PMI et/ou le planning familial est proposée, pour les filles comme pour les garçons.

La psychologue et l'équipe travaillent également autour de questions transversales comme le rapport au corps, le consentement, ou le respect de l'intimité dans le cadre des groupes de parole. L'ensemble de l'équipe a été formé à ces thématiques avec le CRIAV de Montpellier.

L'équipe peut également avoir recours à des **thérapies qui sortent de l'ordinaire**, comme l'ostéopathie, la podologie ou des reconstructions esthétiques maxillo-faciales par exemple, dont les honoraires dépassent les couvertures d'assurances maladie classiques. Dans ces situations, l'équipe doit solliciter l'Aide Sociale à l'Enfance ou des commissions spéciales de la CPAM pour constituer des dossiers d'aides financières particulières.

Enfin, pour favoriser et entretenir la santé et la condition physique des adolescents, l'image de soi et la conscience du corps, l'équipe éducative encourage les adolescents à pratiquer des **activités physiques et sportives, artistiques et culturelles**, par le biais d'adhésion dans des clubs sportifs et associations ou par la mise en œuvre de projets d'activités physiques et séjours éducatifs co-construits avec le collectif ou en individuel. La mise en œuvre de ces projets contribue également à leur santé psychique, par leur ouverture relationnelle et socialisante avec l'extérieur.



#### ➤ Santé psychique :

Face aux symptômes, aux troubles du comportement, sentiments de mal-être du quotidien ou de stress post-traumatique, l'équipe et la psychologue doivent être sensibilisées, **attentives et aguerries à la santé psychique des adolescents**. Ces souffrances psychiques peuvent se manifester de différentes façons et provoquer des impacts sur la relation, les comportements, les apprentissages, l'insertion... Elles sont principalement liées à des troubles de l'attachement, psychotraumatiques, neurocomportementaux, du développement ou même encore, des troubles de l'humeur de l'anxiété et de la personnalité.

Comme pour celles des services de la Villa et de Ségur, l'équipe éducative sera bientôt formée à une **démarche psychoéducative** qu'ils pourront développer au quotidien, de manière personnalisée.

Cette démarche prend en compte les caractéristiques personnelles de chacun, sa personnalité comme la résultante d'une interaction entre tempérament et environnement, expériences de vie.

Elle positionne la personne au centre, principal acteur de l'identification de son fonctionnement et des outils pour agir sur ses difficultés et développer ses ressources. Elle se rapproche en ce sens de « l'empowerment », développement du pouvoir d'agir.

Elle considère l'entourage proche de la personne comme acteur de son soutien et développe aussi le pouvoir d'agir des proches et des intervenants de première ligne que représentent l'équipe éducative et la psychologue du service.

Elle met l'accent sur les bases du développement de l'enfant et de l'adolescent, en particulier à travers la **théorie de l'attachement**, sur les impacts de l'exposition au stress et de l'impact des psychotraumatismes, sur les particularités de la personne accueillie.

C'est un outil d'intervention au quotidien qui s'intègre aux pratiques des différents professionnels de l'équipe, quelle que soit leur formation initiale, dans le respect des missions et fonctions qui leur sont propres.

**Cette démarche de psychoéducation et les outils utilisés** viennent s'articuler avec d'autres moyens thérapeutiques spécifiques, qui sont complétés par l'orientation vers les partenaires du soin en pédopsychiatrie, que nous avons développé dans la partie consacrée aux partenaires (MDA ou RASTA par exemple).

**Dans le cas de traumatismes très importants provoquant des empêchements de socialisation massifs et un profond mal-être au quotidien**, l'équipe et la psychologue peuvent avoir recours à orienter les adolescents vers des thérapies plus spécifiques comme l'EMDR (Eye Movement Desensibilization and Reprocessing qui signifie désensibilisation et retraitements par le mouvement oculaire) ou la thérapie psycho-sensorielle par exemple. Comme pour les soins paramédicaux, l'équipe doit solliciter l'Aide Sociale à l'Enfance pour constituer des dossiers d'aides financières particulières.

#### **e. Accompagnement à l'autonomie et à la citoyenneté :**

Les capacités d'autonomie sont travaillées et développées dès les premières semaines de l'accueil, elles sont détaillées dans les objectifs et les moyens du projet personnalisé de chaque adolescent qui évoluent au fil de son parcours et de son évolution, en fonction de ses attentes et de ses besoins définis, en premier lieu, dans le document individuel de prise en charge, le PPE et l'ordonnance de placement.

Ces différentes étapes du parcours d'accès à l'autonomie s'appuient sur l'adolescent lui-même et sur les connaissances transmises par sa famille et sa culture, le cas

échéant, par le référent de l'Aide Sociale à l'enfance et l'ensemble des professionnels qui l'ont accueilli en amont de son arrivée à la Maison des MNA.

Les conditions de préparation de l'accueil, de l'évaluation de la situation de l'adolescent et de la connaissance de son parcours seront développées dans la partie suivante.

**Le quotidien est le support privilégié de l'accompagnement éducatif de l'adolescent** à travers tous les actes de la vie courante. Il est rythmé par tous les aspects qui constituent la vie d'un adolescent et adapté à la singularité de sa situation, en fonction de son âge, de ses ressources et empêchements.

**L'accompagnement des adolescents vers l'autonomie** est un objectif essentiel de notre mission éducative. Il s'agit d'accompagner vers une autonomie physique mais aussi intellectuelle, morale, sociale et relationnelle, en toute sécurité.

Il est décomposé en 2 principales étapes successives :

1. **L'apprentissage de la vie en collectivité** qui s'exerce au sein même de la maison, étayé par des outils de médiation comme les projets d'activités, les projets de séjours éducatifs, les colonies, les ateliers de prévention des risques qui sont systématiquement relayés dans les instances de participation comme les groupes d'expression et les groupes de parole (Cf. Projet d'Etablissement). Les projets de séjours éducatifs ont pour visées d'impliquer les adolescents en tant qu'acteurs de leur élaboration et de leur mise en œuvre, de permettre de vivre une expérience collective et individuelle dans un ailleurs, un environnement inconnu qui favorise un lien différent et des situations nouvelles en dehors de l'établissement.
2. **Le passage en studios de proximité** qui s'effectue et s'expérimente au plus tard jusqu'à la majorité et la préparation à la sortie du dispositif de protection de l'enfance pour un passage de relais vers le dispositif de l'UDAf pour la majeure partie des situations.

C'est face à cette deuxième étape que la peur de l'inconnu peut se dévoiler et la difficulté de vivre la solitude peut apparaître, l'équipe doit savoir alors faire preuve de souplesse, d'agilité et d'adaptation, afin d'éviter la perte de la relation et le rejet, le repli sur soi, voire même se retrouver face à la dépression d'adolescents qui se sentent abandonnés par leurs repères et leur stabilité souvent fragile et difficilement acquise.

Le retour en arrière doit alors devenir possible et dans l'idéal, doit avoir été pensé et anticipé par l'équipe en amont de ce passage.

**La mise en autonomie doit être mesurée et progressive**, s'expérimenter dans les tous axes et les domaines de la vie de l'adolescent, dans ses déplacements, sa scolarité, sa santé, son respect du sommeil et de son rythme de vie, son alimentation, sa gestion d'un budget et ses dépenses, de ses démarches administratives, ses choix dans ses relations amicales et affectives, sa capacité à se socialiser et à se préparer à devenir un futur citoyen.

Le service de la Maison des MNA a une responsabilité de socialisation et d'apprentissage de la citoyenneté à l'égard des adolescents qu'il accueille, en lien direct avec le partage et la transmission des codes sociaux, lois et culture du territoire français.

**L'une de nos missions est de donner/redonner des repères, un rythme de vie « classique » et sécurisant aux adolescents.** Tous les moments de la vie quotidienne sont alors organisés et structurés en fonction de leur âge avec un règlement de fonctionnement qui est régulièrement questionné sur son sens, expliqué et actualisé avec l'ensemble du collectif, dans le cadre des groupes d'expression.

**Les règles de vie en société et des rappels à la loi** sont également partagées, communiquées et transmises pendant toute la durée du parcours et à chaque fois que cela s'avère nécessaire.

**Le travail de socialisation et l'apprentissage de la citoyenneté** s'effectuent également à travers toutes les expériences que les jeunes peuvent faire au sein des réseaux dans lesquels ils sont inscrits et de leur environnement.

**L'équipe éducative favorise l'ouverture vers l'extérieur** en encourageant chaque adolescent à accéder à la culture et aux loisirs présents dans leur environnement, découvrir de nouveaux centres d'intérêts, créer et entretenir de nouvelles relations et maintenir des liens amicaux, affectifs et familiaux sains.

L'équipe éducative a été **formée au droit des étrangers**, à la clinique de l'exil et à l'interculturalité.

#### **f. Continuité des parcours :**

Afin de garantir la continuité des parcours des adolescents, la règle d'or que l'équipe éducative de la Maison des MNA doit s'imposer - et c'est ce qui nous rassemble et qui

constitue la philosophie et l'éthique de notre établissement – réside dans le simple postulat que **l'exclusion n'est ni envisageable ni acceptable**, et ce, quelques soient les difficultés et les actes que peut poser l'adolescent.

Une telle décision constituerait un constat d'échec pour l'ensemble des acteurs et générerai une nouvelle rupture pour l'adolescent, c'est ce que nous voulons éviter à tout prix, quoi qu'il en coûte au service et à l'établissement.

Il faudra s'adapter pour tenir coûte que coûte, tout en préservant la sécurité, la protection du collectif et celle de l'équipe. Il sera indispensable de penser et repenser le parcours, le réinventer et réorienter vers un endroit plus adapté, co-construire un temps de pause vers un ailleurs, un séjour de répit, travailler un retour en famille, le passage vers un autre service de l'établissement, créer de nouvelles rencontres, un nouveau projet...

Mais tenir le lien et l'écoute active pour accompagner vers un ailleurs plus apaisant, dans le respect du rythme de la personne et des disponibilités, la temporalité et possibilités de cet ailleurs.

En amont de l'accueil et pour faciliter la connaissance de la situation de l'adolescent et optimiser les conditions de son accompagnement, il est impératif pour l'équipe, de **recueillir le plus d'éléments possible sur l'histoire personnelle et familiale de la personne** et sur les modalités de son parcours migratoire et d'accueil antécédents.

Les différentes étapes de la procédure d'accueil permettent d'atteindre ces objectifs et c'est dès la demande d'accueil, que les informations utiles à la connaissance de la situation commencent à être collectées.

Le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement seront transmis au référent ASE afin qu'il soit présenté à la personne.

#### ***g. Les droits des personnes accueillies :***

Dans le domaine de la protection de l'enfance et particulièrement sur le service de la Maison des MNA, **la prise en compte des droits de la famille et de l'adolescent** constitue une question prégnante pour l'équipe et pour l'établissement dans son ensemble.

Dans le cadre des droits fondamentaux reconnus à chaque individu d'un établissement social, celui-ci, au-delà de sa mise en conformité, se devra de les faire vivre au quotidien.

Parmi les droits fondamentaux reconnus notamment dans la Convention internationale des droits de l'enfant, et la Charte des droits et des libertés, nous évoquerons chacun de ses droits en essayant de les ajuster au mieux à nos pratiques dans notre quotidien :

### **1. Droit à la sécurité :**

Le projet de service fixe les moyens humains et matériels pour assurer le respect de ce droit. Le personnel éducatif veille à la sécurité des enfants dans chaque moment de sa prise en charge.

La sécurité durant la nuit est assurée par le même personnel éducatif qui intervient aussi en journée. Le choix de ne pas recourir à un veilleur de nuit est un choix affirmé et durable de l'établissement et des équipes éducatives.

Les adolescents sont hébergés dans des chambres fermant à clé, ils en possèdent un exemplaire, peuvent sécuriser leurs biens et s'enfermer dans leur espace à l'aide d'un loquet, pour garantir leur sécurité ou rechercher un moment d'intimité, ce qui n'empêche pas l'éducateur d'intervenir en cas de besoin. Les conditions d'intervention dans les espaces privés des adolescents sont définies dans le règlement de fonctionnement.

Parmi les bases matérielles qui concourent à la sécurité de l'équipement nous pouvons recenser les dispositifs de sécurité incendie et électriques adossés à des contrats de maintenance et de contrôles. La Commission de sécurité intervient à échéance régulière.

### **2. Droit à l'intégrité physique et morale et à la dignité :**

Chaque personne accueillie a droit au respect de son intégrité physique (respect du corps) et morale (respect de la dignité humaine et du droit à l'image).

Le respect du droit à la dignité s'exprime à travers divers éléments :

- La qualité des locaux d'accueil collectifs et individuels ;
- L'accueil dans des espaces individualisés et sécurisés ;
- La prise en charge éducative 24h/24h et 365 j/an ;
- Les conditions d'accueil peuvent être adaptées aux besoins, aux profils et aux situations des personnes accompagnées (accueil fratrie, liens amicaux, affectifs et intimes) en tenant compte de leurs demandes attentes : la Villa est ouverte sur et pour l'extérieur ;
- Une grande vigilance à gérer les situations d'enurésie ou d'encoprésie de façon discrète à l'écart du groupe ;
- Un suivi individualisé du linge personnel.



et

### **3. Droit à la vie privée :**

Dans le cadre de notre service éducatif certaines dispositions contribuent et participent au respect de la vie privée :

- La reconnaissance à l'adolescent d'être acteur de sa propre vie est un préalable indispensable ;
- La possibilité pour les adolescents de bénéficier de temps libres dans l'espace privatif de la chambre ;
- La possibilité pour les adolescents d'expérimenter et découvrir leur propre vie affective et sexuelle ;
- Le respect du courrier personnel et sa distribution en temps réel, sauf contre-indication posée par le magistrat ;
- Une gestion appropriée des contacts téléphoniques.

### **4. Droit à l'intimité :**

- Le respect légitime du droit à l'intimité chez les enfants accueillis passe par des mesures qui tiennent compte des contraintes d'une structure collective ;
- L'hébergement en chambres individuelles contribue à la gestion de l'intimité ;
- La multiplicité des sanitaires dans tous les secteurs de l'établissement permet de combiner confort et intimité ;
- La procédure de gestion éducative de la vêtue concourt à l'exercice de l'intimité ;
- Le droit à une vie affective et sexuelle adaptée à l'âge.

### **5. Droit à la confidentialité :**

Ce droit s'inscrit dans l'exigence réglementaire et la nécessité quotidienne des pratiques professionnelles des personnels éducatifs. Sa mise en effectivité peut notamment passer par les pistes suivantes :

- En relation avec les tiers extérieurs (écoles, clubs sportifs, MJC, services divers) ;
- Cadre déontologique sur la règle du secret professionnel et du partage d'informations qui s'impose par destination à notre établissement qui concourt à une mission ASE (communication des seuls éléments utiles et nécessaires, secret partagé) ;
- En n'abordant jamais les relations familiales ou intimes en présence d'autres jeunes ou de personnel non habilité sur le sujet ;
- La détention des dossiers des adolescents dans un lieu sécurisé (Dossier Unique de l'usager et RGPD).

La loi N° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale a notamment pour objectif de développer les droits des usagers fréquentant les établissements et services sociaux et médico-sociaux.

**La Charte des Droits et libertés de la personne accueillie**, parue dans l'annexe à l'arrêté du 8 septembre 2003 et mentionnée à l'article L 311-4 du code de l'action sociale et des familles, est un des 7 nouveaux outils pour l'exercice de ces droits (Cf. Loi du 2 Janvier 2002) et recommande les éléments suivants :

**1. Principe de non-discrimination :**

- ✓ Respect de l'âge ;
- ✓ Respect du sexe ;
- ✓ Respect de l'origine raciale, ethnique et culturelle ;
- ✓ Respect des croyances de chacun ;
- ✓ Respect des régimes alimentaires spécifiques ;
- ✓ Respect de l'orientation sexuelle quelle qu'elle soit.

**2. Droit à une prise en charge ou à un accompagnement adapté :**

- ✓ Les suivis médicaux et l'accompagnement de la santé (psychique et physique) ;
- ✓ Les activités sportives et culturelles individualisées et/ou collectives ;
- ✓ La scolarité ;
- ✓ La formation professionnelle ;
- ✓ L'insertion socio-professionnelle ;
- ✓ L'accompagnement vers l'autonomie ;
- ✓ L'accompagnement vers la socialisation ;
- ✓ La régularisation administrative.

**3. Droit à l'information :**

- ✓ Le respect de la Procédure d'admission (présentation du service, fonctionnement, livret d'accueil, règlement de fonctionnement, modalités d'accompagnement, numéros utiles, recours au médiateur, accès réseau wifi internet, accès téléphonique).
- ✓ Droit d'accès à son dossier et lecture systématique des écrits professionnels transmis en externe.

**4. Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne :**

- ✓ Respect du principe du libre choix énoncé dans l'article 4 en lien avec l'ordonnance du juge des enfants ;
- ✓ Respect du principe de consentement éclairé ;

- ✓ Respect du principe de co-construction ;
- ✓ Entretiens réguliers avec la personne accueillie ;
- ✓ Entretiens réguliers avec les familles.

## **5. Droit à la renonciation :**

- ✓ La personne peut exprimer son désaccord concernant certaines prestations, dans le respect de l'ordonnance, de la loi, des besoins de l'enfant et de l'autorité parentale ;
- ✓ Une attestation de renonciation à une prestation lui est présentée dès son accueil, elle peut l'utiliser à son bon vouloir ;
- ✓ Ces désaccords peuvent s'exprimer à l'aide des boîtes « à idées, pensées, questions, réclamations », dans le cadre des instances de participation (groupes d'expressions et de parole, comité éthique des personnes accueillies) et des entretiens individuels.

## **6. Droit au respect des liens familiaux :**

- ✓ Respect et mise en œuvre des calendriers Droits de Visites et d'Hébergement ;
- ✓ Mise à disposition de l'espace famille ;
- ✓ Entretien et maintien d'un lien permanent et continu avec les familles en visant l'intérêt supérieur de l'enfant, dans un principe de co-éducation et de position éducative et professionnelle symétrique ;
- ✓ Faciliter l'accueil des fratries.

## **7. Droit à la protection :**

- ✓ Partenariat ciblé en lien avec chaque situation ;
- ✓ Respect de l'autorité parentale ;
- ✓ Respect de la confidentialité ;
- ✓ Mise à disposition d'espaces individualisés sécurisés ;
- ✓ Alimentation dans le respect de la réglementation.

## **8. Droit à l'autonomie :**

- ✓ Accompagnement vers l'accès au droit commun et démarches administratives pour l'autonomie ;
- ✓ Mise en place d'un entretien à 17 ans pour préparer l'accès à la majorité et à l'autonomie ;
- ✓ Possibilité de signature d'un Contrat d'accompagnement Jeune Majeur ;
- ✓ Ouverture vers l'extérieur ;
- ✓ Travail du lien fratrie ;
- ✓ Mise à disposition d'appartements semi-autonomes en interne et en externe ;

- ✓ Mise à disposition d'un Espace famille.

**9. Principe de prévention et de soutien :**

- ✓ Visite d'admission du service pour les familles ;
- ✓ Ouverture du service aux liens amicaux et affectifs ;
- ✓ Favorisation du maintien du lien avec les personnes ressources : demandes d'autorisation parentale et à l'ASE, évaluation des conditions d'accueil ;
- ✓ Mise en place d'entretiens individuels réguliers, recensement des demandes individuelles, courriers ;
- ✓ Organisation des calendriers des DVH ;
- ✓ Lieux de rdv spécifiques et identifiés pour que les parents viennent chercher leur enfant pour éviter que ce soit l'enfant qui se déplace.

**10. Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie :**

- ✓ Participation aux groupes d'expression et groupes de parole ;
- ✓ Possibilité de représenter le groupe en tant que délégué ;
- ✓ Organisation de vote pour élire les délégués de groupe ;
- ✓ Participation au Comité Ethique des enfants et adolescents de l'établissement ;
- ✓ Accompagnement au recensement ;
- ✓ Participation à la journée citoyenne (JAPD) à partir de 16 ans ;
- ✓ Régularisation administrative (Carte Nationale d'Identité, passeport) ;
- ✓ Inscription au droit de vote pour les majeurs.

**11. Droit à la pratique religieuse :**

- ✓ Respect de la pratique religieuse en accord avec le règlement de fonctionnement ;
- ✓ Toute personne étrangère au service n'est pas autorisée à entrer dans l'enceinte de la Villa, sans validation de l'équipe ou du chef de service (Règlement de fonctionnement) ;
- ✓ Le service de la Villa est tenu de respecter les règles liées aux principes de la laïcité ;
- ✓ L'équipe de la Villa est soumise aux décisions de l'autorité parentale concernant la religion (acte non usuel).

***h. Les relations avec la famille :***

Si les MNA, par définition, n'ont pas de parents proches présents sur le territoire français, cela ne signifie pas pour autant que les liens avec leur famille sont ou doivent être rompus. Il s'agit pourtant là d'un malentendu assez commun, répandu chez les

enfants mais aussi chez certains professionnels : faire exister ce lien filial pourrait remettre en question le statut MNA et la protection qui en découle. Un véritable tabou peut alors s'installer, entravant alors tout à la fois le développement de la jeune personne, la qualité du lien de confiance avec les professionnels et donc la qualité de l'accompagnement éducatif.

A la Maison, c'est une tout autre position que nous nous attachons à tenir en tenant **un discours qui fait exister la famille de chaque adolescent**. Ils et elles peuvent alors s'autoriser à parler, pleinement, de leur histoire, de leurs liens, passés, présents et souhaités pour l'avenir. Plus besoin de faire semblant et masquer, plus besoin de se cliver, la parole peut circuler sans peur de conséquence importante ou grave. **Des liens peuvent continuer à se tisser entre « ici » et « là-bas », entre « l'avant », le « maintenant » et « l'après », entre les figures d'attachement primaires et finalement les figures d'attachement secondaires que représentent les professionnels de la Maison.**

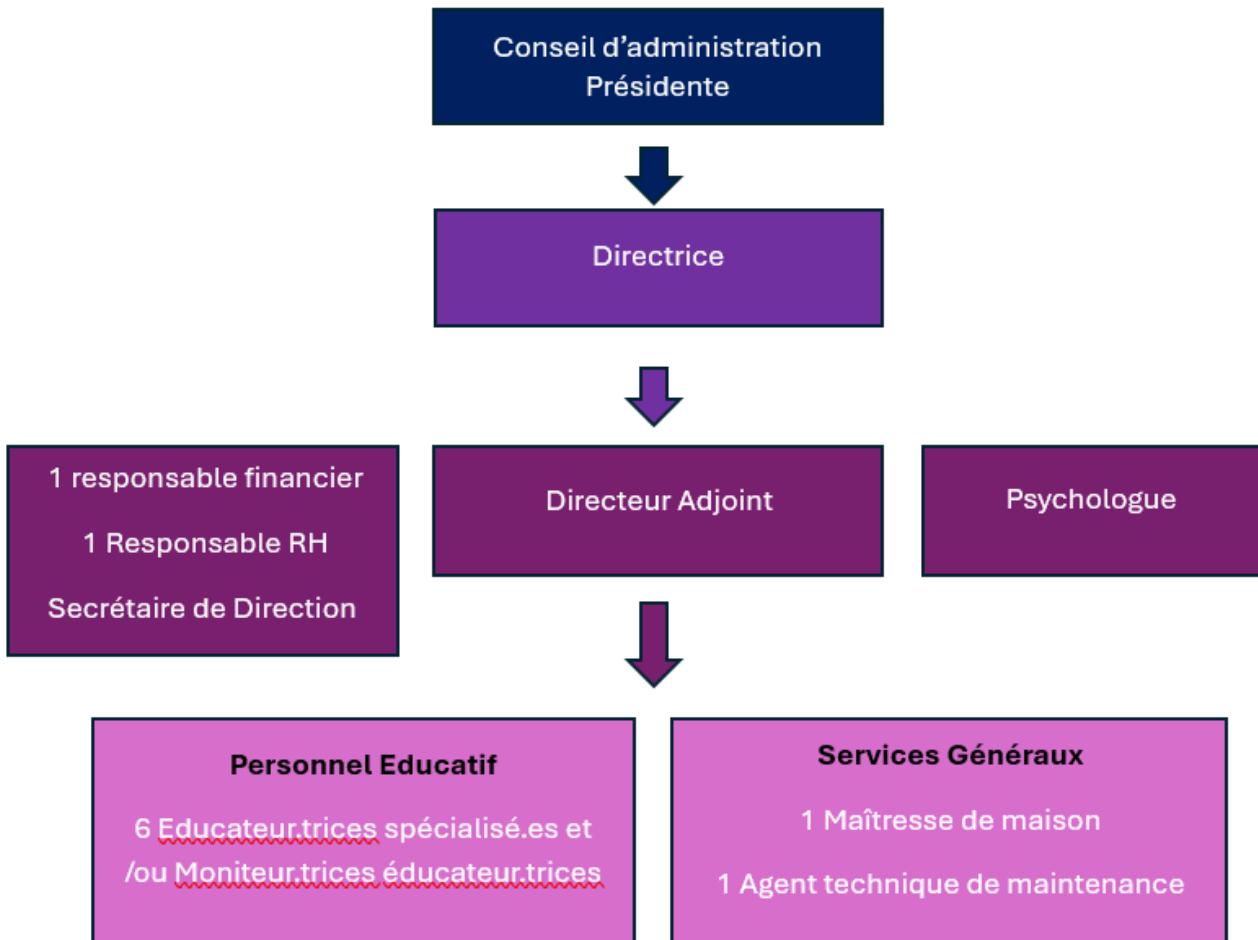
**Faire exister les familles dans notre discours, c'est également ouvrir la possibilité d'échanges, et par là même la possibilité de co-éducation.**

Ainsi, il n'est pas rare aujourd'hui que ces échanges adviennent, que ce soit par téléphone ou par visio. Cela participe de la réassurance de tout le monde : de la famille qui peut se représenter la réalité dans laquelle évolue désormais leur enfant et être impliquée dans son accompagnement, les professionnels qui peuvent ainsi avoir accès à une part fondamentale de la vie des jeunes qu'ils accompagnent, et bien sûr les adolescents qui, d'une part, n'ont plus besoin de masquer cette part de leur vie, et, d'autre part, peuvent voir l'ensemble des adultes qui se préoccupent d'eux interagir, discuter avec comme but commun leur bon développement, leur bien-être et la concrétisation de leurs projets.



## IV. L'OFFRE DE SERVICE

### 4.1. Les moyens humains sur le service



*a. Les missions du référent :*

➤ **Pour le projet personnalisé :**

Il est le **garant du projet personnalisé de l'adolescent** qu'il coconstruit avec lui et dans la mesure du possible avec sa famille, en cohérence avec le Document Individuel de Prise en Charge, l'ordonnance de placement et le PPE.

Il informe régulièrement l'équipe de l'évolution du projet personnalisé et l'actualise à chaque fois que nécessaire, tant en termes d'objectifs que de moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Ce document est signé par l'adolescent, le représentant légal, le référent éducatif et le cadre de Direction.

Il est le **porteur de la parole de l'adolescent**. Il accorde une attention particulière pour aborder et prendre en compte ses besoins et ses attentes.

Il programme des entretiens mensuels avec l'adolescent pour contrôler le suivi et la mise en œuvre du projet personnalisé.

Il rédige des compte-rendu d'entretien de projet personnalisé qu'il consigne systématiquement dans le dossier de la personne accompagnée.

Soucieux de la cohérence et de la continuité de son parcours, il prend en compte l'**histoire singulière de la personne accompagnée** et travaille en étroite collaboration avec la psychologue du service, le co-référent de la situation, l'ensemble de l'équipe éducative et le chef de service.

➤ **Pour les partenaires et la famille :**

**Le référent est en lien privilégié avec le représentant légal**, le Conseil Départemental par l'intermédiaire de la référente ASE de l'unité MNA du Département, avec qui il entretient des liens réguliers, tant pour coconstruire le PP et l'informer de l'évolution du projet de l'adolescent que pour solliciter son accord et sa signature concernant les décisions liées aux actes non usuels (santé, scolarité, orientation, religion, sports à risques, choix esthétiques...).

Il propose à minima et dans la mesure du possible, deux rencontres en visio avec la famille durant l'année en cours pour recueillir les attentes de l'autorité parentale et coconstruire la définition d'objectifs et de moyens permettant la mise en œuvre du projet personnalisé dans les deux mois qui suivent l'accueil de l'adolescent.

La deuxième visite est dédiée à la présentation du bilan du projet personnalisé et à l'actualisation du projet de l'année suivante. Les rencontres en visio avec la famille doivent, dans la mesure du possible, être effectuées en binôme, avec la psychologue du service ou le co-référent.

A l'issue de chaque rencontre, il rédige des compte-rendu d'entretien de rencontre famille qu'il consigne systématiquement dans le dossier de la personne accompagnée.

**Coordinateur des actions éducatives du projet personnalisé** pour tous les membres de l'équipe, il favorise les liens entre les différents intervenants extérieurs des champs éducatifs, pédagogiques, thérapeutiques et médicaux. Il facilite les échanges d'informations, les centralise et les retranscrit. Il veille à la cohérence des différentes actions entreprises pour lesquelles il rend compte régulièrement au chef de service.

Il présente en réunion de synthèses et pluridisciplinaire l'évolution de la situation de l'adolescent, le contexte familial, ainsi que les objectifs atteints et les perspectives de travail à venir.

**Le référent est chargé de rédiger les rapports transmis aux équipes à l'origine de l'accompagnement ou au magistrat ayant pris la décision de protection. Ces écrits sont validés par un cadre de direction avant d'être adressés à l'extérieur.**

Tous les écrits professionnels en lien avec la situation de la personne accompagnée qui sont transmis vers l'extérieur doivent être dans la mesure du possible, lus aux parents par le référent, lorsque ce dernier parvient à développer et entretenir des liens réguliers avec la famille.

La lecture de ces écrits fait obligatoirement l'objet d'un compte-rendu d'entretien avec la famille, qu'il soit effectué en présentiel ou en distanciel.

➤ **Pour la personne accompagnée :**

Il est présent dès l'entretien d'admission et se tient disponible et à l'écoute des besoins et des attentes de la personne en permanence. A la suite de l'entretien, il anime la visite du service en visio pour les parents.

Il assure et entretient **un lien de collaboration avec l'équipe** qui a accompagné l'adolescent auparavant.

Il représente la personne accompagnée, sa famille, le service et l'établissement dans toutes les instances externes. Il porte la position du service en défendant les intérêts, les besoins et les attentes de la personne accompagnée auprès des partenaires.

Il est chargé de **contrôler régulièrement les documents** dans le dossier unique de l'usager et d'actualiser les données à chaque fois que nécessaire.

Tout au long du parcours, il recueille et évalue les besoins de la personne concernant la vêtue et la gestion de l'argent de poche et d'éventuels projets de dépenses conséquents.

Le référent doit être particulièrement **sensible et attentif.ve aux dates importantes qui concernent la personne accompagnée** (anniversaire, décès, fêtes de fin d'année). Il doit, à chacun de ces moments, évaluer les besoins et les attentes de l'adolescent et adapter ses réponses et actions éducatives en fonction. Il se charge d'organiser ou coordonner la célébration de l'évènement avec l'équipe éducative et le chef de service, l'achat d'un gâteau d'anniversaire et d'un cadeau par exemple.

Il reste également un **acteur privilégié pour toutes les demandes qui concernent des personnes ressources de l'environnement de l'adolescent** (liens familiaux, amicaux, affectifs et intimes) et se charge de contacter et évaluer ces liens et si les conditions d'accueils sont suffisamment sûres pour pouvoir les valider et les entretenir.



Aux 17 ans de la personne, il propose et programme un entretien de préparation à la majorité qui vient formaliser et définir les objectifs de la dernière année avant les 18 ans et l'éventuelle sortie du dispositif de protection de l'enfance. Cet entretien est aussi l'occasion de présenter la possibilité et les conditions d'une demande de prolongation de la mesure de protection, dans le cadre d'une mesure d'accompagnement jeune majeur.

A la sortie de la maison et à la fin de l'accompagnement, il propose un entretien de fin d'accompagnement avec le chef de service et la personne, au cours duquel est effectué le bilan final de son projet personnalisé et recueilli les impressions et ressentis de l'adolescent sur son parcours à la maison. L'objectif étant la démarche qualité et la réflexion des axes d'amélioration.

Dans le cadre de cet entretien les démarches d'accès au dossier de la personne et de changement d'adresse sont également présentées.

Avant le départ de l'adolescent, le référent lui remettra l'album photos qui aura été élaboré pendant tout la durée de son accompagnement. Il coordonnera et facilitera son déménagement avec l'équipe éducative et le chef de service vers son domicile familial ou son futur logement autonome.

➤ Pour le co-référent :

Il l'informe de ses futures absences pour organiser et coordonner le passage de relais pendant la durée de son absence et anticiper les besoins prioritaires liés au projet personnalisé de la personne.

Il le sollicite régulièrement concernant l'analyse de la situation, avec le soutien technique de la psychologue et pour l'ensemble des écrits professionnels.

Il l'identifie dès le début de l'accompagnement auprès de l'adolescent, de sa famille et des partenaires.

b. Le soutien psychologique :

Le soutien psychologique assuré par la psychologue clinicienne n'est possible que par la place singulière qu'elle occupe dans l'établissement. En effet, son statut de cadre n'est pas hiérarchique, mais technique : sous la seule autorité directe de la directrice, la psychologue « ne donne d'ordre à personne », mais participe à l'élaboration de modalités d'accompagnement qui soient au plus proche des besoins de la personne en apportant des éclairages sur les « composantes psychologiques des individus considérés isolément ou collectivement et situés dans leur contexte », sa mission

première étant de « faire reconnaître et respecter la personne dans sa dimension psychique ».<sup>7</sup>

Une place tierce donc, un pied dedans, un pied dehors, qu'elle s'efforce de tenir dans différents espaces :

➤ **En équipe de direction :**

En tant que cadre, la psychologue fait partie intégrante de cette équipe et participe à ces réunions. **Elle partage ses observations, analyses, hypothèses et propositions** issues de son travail auprès des équipes et des personnes accueillies. Avec ses collègues, elle veille à la cohérence et justesse du cadre de travail et d'accueil proposé grâce aux allers-retours constants entre besoins et réalités de terrain, projet d'établissement et cadre législatif. Il s'agit d'un temps de travail, de réflexion dynamique où les différents niveaux d'appréhension de la pratique s'envisagent de façon complémentaire, s'étayent, se nourrissent, s'enrichissent les uns des autres.

➤ **Auprès de l'équipe éducative :**

Si ce soutien peut être assuré lors de rencontres et échanges en individuel, de façon formalisée (entretien autour d'un accompagnement ou situation spécifique) ou plus informelle dans des temps de vie du quotidien par exemple, ce travail se fait principalement lors des réunions cliniques hebdomadaires présentées plus haut. C'est le moment où les professionnels peuvent ramener leurs observations et ressentis bruts à l'ensemble de l'équipe. Il s'agit alors pour la psychologue de les accueillir pour ensuite travailler à les éclairer par leur mise en sens.

Celle-ci s'appuie sur la théorie, ainsi que sur un **travail de recontextualisation** : comment ces différents éléments s'inscrivent dans la relation éducative, dans le parcours de la jeune personne, dans son histoire...

C'est par l'ensemble de ce travail que l'on dépasse une approche « événementielle » de la pratique pour mieux s'inscrire dans une écoute de la parole, des comportements, agissements, ou autres symptômes de l'adolescent, et tendre ainsi vers une meilleure appréhension et compréhension de son fonctionnement et de ses besoins.

Pour cela, **la psychologue s'appuie autant sur ses connaissances théoriques et son éthique, que sur sa connaissance de l'anamnèse.**

Elle reste également **vigilante à la place qu'elle occupe auprès de l'équipe éducative** : en effet, il ne s'agit pas pour la psychologue d'apporter des solutions « toutes faites », mais au contraire d'accompagner, de soutenir, de nourrir les professionnels dans leur

---

<sup>7</sup> *Code de Déontologie des Psychologues 2021, Chapitre I, article 2.*

réflexion, leurs questionnements et leur créativité dans l'élaboration de réponses adaptées et justes.

**Malgré son statut « d'experte », la psychologue ne doit pas occuper la place de « celle qui sait », mais au contraire la place de celle qui rend le savoir à l'autre, qui lui permet de prendre conscience de son savoir théorique, clinique et expérientiel, qui l'accompagne à le penser, le construire, l'utiliser.**

Comme le cadre d'un tableau, il s'agit de contenir, délimiter, mais aussi mettre en valeur le travail réalisé. Soutenir, étayer, rassurer, autrement dit prendre soin de l'équipe éducative pour qu'elle continue à prendre soin au quotidien des adolescents de la Maison.

#### ➤ **Auprès des personnes accueillies :**

Outre l'exercice de cette clinique que l'on pourrait qualifier d'indirecte, la psychologue est aussi amenée à **rencontrer de façon régulière les adolescents de la Maison**. Tout d'abord, dans des temps balisés : celui de l'admission où la psychologue peut se présenter à l'adolescent nouvellement accueilli, lui expliquer sa place, son rôle et ses missions, ce temps est aussi le moment d'évaluer la connaissance que la jeune personne a de son histoire et son parcours, notamment à travers l'élaboration d'un socio-génogramme ; et le temps des entretiens autour du projet personnalisé de l'adolescent, entretiens qui se font généralement avec le référent.

D'autres rencontres peuvent également advenir au cours de l'accueil, que ce soit à la demande de l'adolescent, de l'équipe, ou de la psychologue elle-même au vu des besoins évalués.

L'ensemble de ces temps, qu'ils soient en individuel ou en groupe, permettent à la psychologue **d'observer la jeune personne dans son fonctionnement singulier**, de confronter les éléments rapportés en réunion ou dans son dossier à la réalité de la rencontre.

La psychologue peut alors accueillir et entendre la parole directe de l'adolescent, et ainsi en ramener quelque chose à l'équipe éducative, ce qui participera à nourrir la réflexion, parfois la réorienter, pour ajuster et réajuster sans cesse notre accompagnement aux besoins des jeunes personnes en construction.

La psychologue **anime également les groupes de parole à la Maison**, espaces qui permettent à la fois un travail de régulation des adolescents entre eux, ainsi qu'un travail de responsabilisation en apprenant à prendre la parole, à écouter et entendre l'autre, à trouver ensemble des solutions aux conflits, désaccords ou questionnements.

Enfin, il s'agit en règle générale pour les MNA de leur première rencontre avec ce type de professionnelle, ce métier n'existant pas forcément dans tous les pays. Ils peuvent alors faire l'expérience de ce que ça fait de parler dans ce cadre-là, le soulagement que

peut entraîner le fait de parler de ce qui nous habite ou nous traverse, pensées, souvenirs, peurs ou émotions, sans que cela ne fasse pour autant effraction, n'entraîne un effondrement pourtant tant redouté, ou ne génère effroi ou jugement chez l'autre. C'est fort de cette expérience que les adolescents pourront alors s'adresser le moment venu à une psychologue en dehors de l'établissement pour s'engager dans un travail psychothérapeutique émancipateur.

Nous insisterons sur ce dernier point : la Maison n'est en aucun cas un lieu de psychothérapie, c'est un lieu d'accueil et de vie. Aussi la psychologue de la Maison n'intervient pas en tant que thérapeute des adolescents accueillis, elle intervient en tant que tiers qui travaille à tisser des liens, à construire des ponts entre professionnels et jeunes personnes pour tendre vers un accompagnement à la hauteur de leurs besoins, au plus proche de leur réalité.

#### ➤ Auprès des partenaires :

Les missions de la psychologue de la Maison l'amènent également à travailler en lien avec les différents partenaires impliqués auprès des jeunes personnes accueillies, notamment les équipes enseignantes, des structures médico-sociales, ou encore celles de soin, *a fortiori* de soin psychologique. Cette démarche permet de croiser les regards, les observations, les analyses, les axes de travail. Aussi, en prenant connaissance de ce que montre l'adolescent de son fonctionnement, de ses points de butée, ressources et qualités dans les différents espaces et types de relations qui lui sont proposés, nous continuons de tendre vers une appréhension globale et complexe de sa personne.

Par ailleurs, ce travail montre l'attention et le soin apportés à la qualité, la cohérence, la complémentarité et la coordination de son accompagnement global.

#### c. Le travail en réseau et partenariats :

Pour chacun des accueils proposés, l'équipe éducative et le référent doivent se mettre à la portée de la situation de l'adolescent mis sous protection, avec disponibilité, écoute, bienveillance et empathie.

Ils doivent recueillir un maximum d'éléments du contexte familial, de son histoire de vie, pour pouvoir articuler le projet personnalisé du jeune, en tenant compte et en visant les réponses à ses attentes, ses intérêts et ses besoins. L'équipe entoure et protège l'adolescent, tout en mettant à sa disposition les outils nécessaires à son

émancipation, à sa prise d'autonomie, en ce qui concerne tous les actes et gestes de sa vie quotidienne.

Ainsi, c'est dans le respect de ces valeurs et de cette démarche éducative, que les accueils d'adolescents se succèdent à la Maison des MNA de Millau, en collaboration étroite avec le représentant légal, la famille et des partenaires spécifiques :

#### ➤ **Les partenaires de la formation et de l'orientation :**

Les décisions d'orientations scolaires et professionnelles sont systématiquement préparées en accord avec les parents, l'aide sociale à l'enfance et l'établissement scolaire de référence.

Située au carrefour de la Lozère, de l'Hérault et du Tarn, la ville de Millau bénéficie d'un large éventail de formations, d'établissements scolaires et professionnels très diversifié. Un accueil à Millau peut offrir de nombreuses possibilités aux adolescents qui nous sont confiés, de par sa situation géographique, mais également de par un réseau de transports bien desservi.

L'équipe de la maison des MNA peut donc compter dans la liste de ses partenaires, nombreux collèges, lycées généraux et professionnels, proposant de multiples options, Maison Familiales Rurales, Chambres des Métiers, écoles d'infirmière avec également un pôle d'enseignement supérieur varié en lien avec la gestion, la vente, le tourisme et l'environnement.

L'équipe éducative travaille en constante concertation avec le Centre d'Information et d'Orientation, la Mission locale et le dispositif de Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire de l'éducation Nationale et principalement avec les unités Pédagogiques pour Elèves Allophones nouvellement Arrivés (UPE2A).

Elle garde le souci permanent de faire vivre, entretenir et développer ces partenariats, si utiles aux prises en charges et aux accompagnements proposés.

#### ➤ **Les partenaires du soin et de la santé :**

L'équipe éducative, toujours en accord avec le représentant légal et la famille, peut être régulièrement amenée à assurer les accompagnements liés à la santé. Que ce soit au niveau des soins médicaux, dentaires ou de rééducation, les prises en charge sont systématiquement effectuées avec l'accord du représentant légal et parfois celle de l'autorité parentale de la personne accueillie. Millau est également bien équipée en ce qui concerne le secteur hospitalier avec deux hôpitaux, un sur la ville et un second à St-Affrique, situé à trente minutes à peine. Un projet d'hôpital médian devrait voir le jour en 2029.

**Dans un objectif de prévention, de sensibilisation et de communication**, l'équipe compte également parmi ses partenaires le Service d'addictologie de l'association AREVHO, qui traite toutes les questions de dépendance au tabac, à l'alcool, aux drogues et aux écrans ; le **planning familial** qui est chargé de tout ce qui concerne la vie sexuelle et affective et la sage-femme de la PMI.

**Une évaluation et un soutien psychologique** est proposé en interne dans un objectif d'orientation vers des dispositifs externes, auprès des cabinets libéraux, quand la situation ou la demande du jeune impose ce choix. La Maison des Adolescents est systématiquement présentée aux adolescents et constituera quoiqu'il arrive un lieu repère à leur sortie du dispositif de protection.

Ce dispositif complémentaire aux missions de protection du service rassemble un ensemble de professionnels des différents secteurs. Sa mission principale consiste à proposer un accueil, à offrir une écoute pour aider à résoudre les problèmes des adolescents. Il donne lieu à l'évaluation des situations, à une prise en charge médicale et psychologique et à un accompagnement éducatif, social et juridique.

Lorsque cela devient nécessaire, l'équipe peut également les orienter vers les **partenaires de la psychiatrie adolescente et adulte** représentés par l'Unité Médico-Psychologique pour Adolescents et l'hôpital Ste Marie à Rodez, le Réseau d'Accompagnement Social et Thérapeutique et la Maison de la Santé Mentale à Millau.

➤ **Les partenaires du secteur de l'insertion professionnelle :**

A partir de 16 ans et sous couvert d'une décision parentale ou du représentant légal, certains, et c'est souvent le cas pour les MNA, souhaitent s'orienter directement vers la **voie professionnelle**. L'équipe active alors un autre réseau constitué de différents secteurs et corps de métiers : l'artisanat, le commerce, le tourisme, l'agriculture, l'environnement... Tout secteur correspondant aux besoins et attentes de ces futurs adultes, adaptés à leurs centres d'intérêts, capacités et leurs qualités.

En lien avec la chambre des métiers de Rodez, les agences d'intérim, la Mission Locale et France Travail, l'équipe favorise les démarches d'employabilité par le biais de chantiers éducatifs, de stages, de contrats civiques, de contrats étudiants, saisonniers, à durée déterminée ou indéterminée. Ce secteur d'activités professionnelles s'étend du St-Affricain à Séverac d'Aveyron, voire jusqu'à l'entrée de la Lozère et de l'Hérault, à la condition que les transports le permettent.

C'est également avec cet ensemble de partenaires, tuteurs de stage ou maître d'apprentissage, que **l'équipe évalue la capacité du jeune à pouvoir intégrer le milieu professionnel ordinaire sur le plan physique, intellectuel et social**. L'équipe utilise des outils spécifiques d'évaluation diagnostiques, formatives et sommatives, actualisés annuellement au niveau du projet personnalisé.



niveau

Si les difficultés sont trop importantes, l'équipe sollicite la MDPH pour une évaluation plus fine et plus précise des empêchements et des adaptations nécessaires à une **orientation vers une structure du milieu protégé**, une Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé.

#### ➤ **Les partenaires associatifs :**

Nichée aux confins des gorges du Tarn et des grands causses, la ville de Millau offre une **multitude d'activités de plein nature** encadrées par des clubs issus des fédérations et des professionnels diplômés (escalade, randonnée pédestre ou VTT, équitation, spéléologie, canyoning, pêche...). L'offre des clubs sportifs est également très développée et diversifiée.

**Les infrastructures** mises à disposition des citoyens témoignent d'ailleurs de cet engouement pour le sport : six stades de football et rugby, trois pistes d'athlétisme, une piscine olympique extérieure, deux salles d'escalade, un skate-park et un bike-park, cinq salles de remise en forme, plusieurs centres équestres, un stade d'eaux vives et de nombreux gymnases... Un projet de construction d'une nouvelle piscine et d'une troisième salle d'escalade vient de voir le jour récemment.

**Les domaines des arts et de la culture** sont aussi parfaitement représentés dans la cité gantière : théâtre, musique, arts plastiques, cinéma, spectacles...

Vivre à Millau, c'est aussi bénéficier de nombreux évènements tout au long de l'année : les Naturals Games, Millau en Jazz, le rallye des Cardabelles, les 100 kilomètres, le festival des templiers, le national de pétanque...

Quels que soient les choix et les attentes des adolescents dans la pratique de leurs activités favorites et socialisantes, l'équipe attache une grande importance à leur implication, leur engagement tout en encourageant une participation financière, dans la mesure de leurs ressources.

PARTENAIRES	LIEUX
<b>Partenaires protection de l'enfance</b>	
MECS Emilie de Rodat	Rodez
MECS Oustal	Villefranche de Rouergue
MDEF	Château de Florac
DDAPF	Rodez
<b>Lieux de vie</b>	« Les pas-sages », Cap Nature
<b>Aide sociale à l'enfance</b>	Territoires de Millau, St Affrique, Rodez, Espalion, UDMNA
Etablissements sociaux (Autres MECS de l'Aveyron et hors départements, CADA, CHRS)	Pont de Salars, Montpellier, Béziers, Mende, Carcassonne, Le Vigan, St Affrique, Mende, Millau
Déclic12	Rodez
<b>Sanitaire</b>	
Services Psychiatrie	CH Millau
UMPA	Rodez
MDA	Millau, Rodez
CMPP	Millau
RASTA	Millau
Maison de la santé mentale	Millau
Médecine de ville (médecin généraliste référent)	Millau

Professionnels du paramédical (orthophoniste, psychomotriciennes, diététiciennes, podologues...)	Millau
Pharmacies	Millau
Sage-Femme PMI	Millau
France addiction, Service addictologie	Millau
Planning familial	Millau
Médicosocial	
DITEP	Grèzes
DIME	Puy de Calès - St Laurent d'Olt
ESAT	Les Charmettes
Partenaires sociaux éducatifs	
Education Nationale (Collèges, lycées, MFR, MLDS, CIO, UPE2A, CFA, rectorat de Toulouse)	Millau, St Afrique, Naucelle, Valrance, Rodez
Ecole, Collèges et lycées privés	Millau, St Afrique, Pont de Salars, Rodez
AFPA (dispositif 16-21)	Rodez
Autres partenaires	
MDPH, PJJ	Rodez
Tribunal	Rodez, Millau
OFPRA, OFFI, préfecture, ambassade, consulat	Paris, Toulouse, Rodez, Lyon, Marseille
La Direccte	Plateforme interrégionale
Commissariat, gendarmerie	Millau, Rodez
Mission locale, France travail, Agence Intérim	Millau
Cap emploi	Rodez
Entreprises privées	Millau, St Affrique
Collectivités territoriales (Ateliers de la mairie, CLSPD, Parc Régional des Grands Causses)	Mairie de Millau et de St Affrique
Cuisine centrale	Millau
CPAM	Millau, Rodez
Associations sportives, culturelles et artistiques	Millau
MJC, centres sociaux	Millau

Centres de loisirs et organismes de colonies de vacances	Aveyron et départements limitrophes
Les prestataires d'encadrement des sports à risques et de pleine nature (escalade, spéléo, canyoning, canoë, parapente, via-ferrata...)	Millau et départements limitrophes
Associations solidaires et d'insertion (recyclerie Eve, secours populaire, Emmaüs, Atout cœur, Myriade, le jardin du Chayran, garage solidaire)	Millau

## 4.2. La gestion des moyens matériels et logistiques

- 1 voiture de service (Jumpy Citroën 9 places)
- Téléphone portable et fixe
- Un ordinateur fixe avec accès internet et mail
- Une imprimante
- Une tablette numérique
- 1 logiciel de planning Octime
- 1 logiciel Dossier unique informatisé des usagers

Les travaux d'entretien, de réparations et d'aménagements intérieurs et extérieurs sont réalisés par un **agent technique de maintenance** qui intervient à la demande du chef de service et de l'équipe éducative.

Un **cahier d'entretien** permet de répertorier tous les besoins quotidiens. Les demandes d'intervention de l'agent technique sont portées à l'ordre du jour des réunions éducatives et validées par le chef de service.

Dès lors que les projets et/ou demandes de l'équipe et des adolescent.es deviennent d'envergure financière plus importante, une présentation des conditions du projet est obligatoirement effectuée en réunion d'équipe de Direction.

Les demandes d'aménagement des différents espaces et des conditions d'accueil sont travaillées avec les adolescent.es dans le cadre des groupes d'expression.

Une **maîtresse de maison** intervient quotidiennement dans l'entretien des espaces collectifs, de la lingerie, les courses alimentaires et la production des repas, tout en contribuant activement à l'ambiance, à la décoration de la maison et à l'amélioration des conditions d'accueil et d'hébergement.

Elle est amenée régulièrement à remonter les besoins à l'équipe éducative et au chef de service en lien avec son expertise et son évaluation et les demandes des personnes accueillies.

### **4.3. Communication, régulation et transmission**

Dans l'objectif de garantir la meilleure cohérence possible, d'optimiser la continuité des accompagnements et des parcours des adolescents, réduire les écarts de pratique et faire vivre une démarche d'amélioration de la qualité, l'équipe éducative utilise différents outils et supports pour faciliter la communication et la transmission des informations.

#### ***a. Le Dossier Unique informatisé de l'Usager (DUI) :***

Le Dossier Unique de l'Usager, instauré par la loi 2002-2, est un **outil nécessaire à la conception, la conduite et l'évaluation des actions menées par un ESMS**. Il permet de tracer le parcours individualisé et coordonné, tout en respectant les droits des personnes accueillies.

L'établissement s'est doté d'un **logiciel affilié à « Interconsult »** qui permet à l'ensemble de l'équipe de favoriser l'échange de transmissions et de conserver les informations relatives à l'accompagnement et au suivi de l'adolescent.

Ainsi, le référent éducatif, les membres de l'équipe, la psychologue et le chef de service rédigent et consignent l'ensemble des écrits professionnels dans ce logiciel.

**Un cahier de transmissions numérique et un agenda partagé** font partie intégrante de ce logiciel, favorisant la sécurisation des données personnelles mais également le partage des informations organisationnelles.

Dès l'entretien d'accueil, les adolescents sont informés de la procédure d'accès à leur dossier et de l'obligation pour les référents, de présenter tous les écrits professionnels transmis aux partenaires extérieures

#### ***b. Le logiciel Octime :***

Octime est un **logiciel de planification** qui permet au chef de service d'élaborer les plannings de l'équipe, de gérer les absences et les congés dans le respect de la convention 1966 et des accords d'entreprise.

Les membres de l'équipe peuvent y accéder de leur poste de travail ou de leur domicile et visualiser l'organisation du service à tout moment de l'année. Les plannings sont affichés et transmis aux équipes mensuellement et projetés pour l'année à venir.

**Une version en FALC** est affichée sur le tableau qualité du service à l'attention des adolescents.

#### **c. La fiche de transmissions journalière :**

La fiche de transmissions journalière permet de **répertorier et prioriser les actions éducatives** à effectuer dans la journée pour chacun des adolescent.es (scolarité, santé, administratif, famille, partenaires).

Elle est le support numérique qui soutient le temps de transmission entre les deux personnels éducatifs qui se relaient, elle est actualisée quotidiennement et participe à la cohérence et à la coordination des actions éducatives.

#### **d. La boîte mail :**

Le service de la Maison des MNA est équipé d'une **boîte mail sécurisée**, dans le respect du RGPD. Elle est utilisée en interne comme en externe, dans un souci permanent du partage des informations à caractère secret. Les mails importants, adressés en externe, sont systématiquement transmis en copie au chef de service, le cas échéant au cadre d'astreinte, la psychologue et à la Direction.

#### **e. La réunion d'équipe hebdomadaire :**

L'équipe éducative se réunit tous les jeudis de 14h à 17h dans la salle de réunion du siège de l'association. **La réunion est animée par le chef de service** avec la présence et l'appui technique de la psychologue. La maîtresse de maison y participe une heure par semaine pour principalement aborder les questions relatives à l'amélioration de la qualité des conditions d'accueil.

Elle se décompose en deux temps :

- une première partie dédiée à l'organisation (plannings, agenda, partenariat, projets d'activités et de séjours éducatifs, points matériels) ;
- une deuxième partie privilégiant la clinique des situations des adolescent.es, au cours de laquelle l'ensemble des participants partagent leurs observations, questionnements, expériences et hypothèses de travail.

**L'ordre du jour est co-construit** entre l'équipe, la psychologue et le chef de service qui se charge de rédiger un relevé de décisions à l'issue de chacune des réunions. Le relevé de décisions est transmis aux participants et aux membres de l'équipe de Direction. Il est le support de la réunion suivante, permettant ainsi la vérification de la mise en œuvre des décisions et de l'évolution des situations.

**f. La réunion de Projet Personnalisé :**

Elle se déroule dans le cadre des réunions d'équipe hebdomadaires en respectant un calendrier établit par le chef de service, intégré au logiciel du dossier unique. Elle a lieu à minima une fois dans l'année et dans les deux mois après l'accueil de l'adolescent.

Au préalable, **le référent a programmé des entretiens avec la personne accueillie et avec sa famille** pour recueillir ses attentes, ses demandes et ses besoins, en lien avec son projet de vie, son DIPC, son PPE et l'ordonnance de placement.

Les partenaires intervenant dans la situation (internes et externes) sont systématiquement invités pour participer à cette réunion, au cours de laquelle, l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire partage leurs observations et définissent des objectifs à atteindre et les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre.

**Le chef de service valide les objectifs et les moyens** afin que le la référent finalise le projet personnalisé qui sera présenté et signé par l'adolescent et sa famille, avant d'être consigné dans son dossier.

**g. La réunion de synthèse :**

Elle est programmée **deux mois avant l'échéance de la mesure de placement** et regroupe les mêmes participants que pour la réunion de projet personnalisé.

Elle a pour **objectif d'effectuer le bilan du Projet Personnalisé** de l'adolescent et de rendre compte de son évolution personnelle, dans toutes les dimensions de son parcours de vie.

Elle vise les échanges et l'élaboration de la position de l'équipe éducative, au regard des conditions de poursuite de la mesure de placement. La position de l'équipe est ensuite portée par le la référent, en tant que représentant du service et de l'établissement, à la réunion pluridisciplinaire programmée par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance.

A l'issue de la réunion de synthèse, le référent finalise la **rédaction d'un rapport de situation**, il reprend les différents éléments de la réunion en proposant des préconisations au nom de l'équipe, qui précisent les modalités de poursuite ou de modification de la mesure.

Le rapport de situation est présenté à la famille et à l'adolescent, il est ensuite transmis au juge des enfants, via le service d'Aide Sociale à l'Enfance, après validation du chef de service et de la Direction.

#### ***h. La réunion d'équipe mensuelle :***

Elle est programmée une fois par mois, composée par l'ensemble de l'équipe éducative, le cas échéant en présence de la psychologue et de la maîtresse de maison, **elle se déroule en dehors de la présence du chef de service** et vient répondre à des objectifs organisationnels, liés au fonctionnement du service (plannings, congés, règlement de fonctionnement, projets d'activités et de séjours éducatifs), et favoriser les échanges de pratiques éducatives (observations, expériences, clinique des situations).

Elle a lieu sur le service et/ou dans le cadre d'un repas de travail.

Elle vise à renforcer la cohérence éducative, la coordination du service, la cohésion et l'ambiance dans l'équipe.

#### ***i. La réunion de bilan annuel :***

Animée par la Direction, avec le soutien du chef de service et de la psychologue, elle est programmée en septembre. **Elle permet de réaliser le bilan de l'année écoulée** en évaluant l'ensemble des dimensions des conditions d'accueils et des accompagnements. Elle contribue activement à la mise en œuvre de la démarche qualité et à l'amélioration du fonctionnement du service.

#### ***j. Les Groupes d'Analyse de pratiques professionnelles (GAPP) :***

Les Groupes d'Analyse des Pratiques Professionnelles (GAPP) sont des **espaces d'échanges structurés où les professionnels se réunissent** pour examiner et discuter de leurs pratiques professionnelles. Conçus pour offrir un espace de réflexion critique, le GAPP permet aux participants d'évaluer et de partager leurs vécus, leurs expériences, leurs difficultés et réussites.

Les séances de GAPP traversent principalement l'**analyse des pratiques éducatives**, mais elles contribuent aussi au développement personnel et professionnel, au renforcement de la cohésion d'équipe et à la prévention de l'épuisement professionnel. Enfin, elles participent à l'amélioration de la qualité du service et à la co-construction de l'éthique institutionnelle.

**Les séances sont animées par une intervenante extérieure** formée à l'approche systémique, elles sont programmées au rythme d'une réunion d'une heure trente, tous les deux mois.

L'ensemble de l'équipe est tenu d'y participer, le chef de service, la psychologue, l'accueillante du lieu relais et la maîtresse de maison. Le cas échéant, les partenaires extérieures peuvent y être conviés.

Les séances de GAPP ne sont pas des instances de décisions, elles ont pour finalités de définir des axes et des hypothèses de travail.

## V. DEMARCHE DE QUALITE, DEMARCHE DE BIENTRAITANCE

En complément de la démarche d'amélioration continue de la qualité présentée dans le projet d'établissement, nous effectuons chaque année **une réunion de bilan annuel** sur chacune des équipes de l'internat de Millau dans le **but de dégager des objectifs d'amélioration de la qualité de l'accueil et de l'accompagnement**.

Les adolescent.es du service sont également régulièrement consulté.es dans le cadre de **groupe d'expression** sur un rythme formalisé, durant l'ensemble de l'année et de leur parcours. Dans ces instances sont abordées des thématiques comme les conditions d'hébergement, l'alimentation, le règlement de fonctionnement, les projets d'activités et de séjours éducatifs. C'est également dans ce cadre-là que les adolescent.es sont consulté.es pour participer à l'actualisation des projets de service.

Concernant la participation des familles, au vu des difficultés à les mobiliser physiquement au sein de l'établissement, un **questionnaire de satisfaction** est en cours de réflexion et d'élaboration.

L'ouvrage de la démarche de l'amélioration continue de la qualité étant par définition illimitée, l'équipe éducative, la psychologue et le chef de service se sont fixés des objectifs pour les cinq prochaines années (*Cf. Fiches Actions en annexe*) :

- **Améliorer et mieux délimiter les conditions d'accueil et d'accompagnement des jeunes majeurs vulnérables**
- **Développer et formaliser le partenariat** avec les dispositifs de soin de la santé mentale et les professionnels du paramédical
- **Développer et renforcer des actions éducatives** et des partenariats concernant la prévention des conduites à risques (addictions, réseaux sociaux, comportements sexuels problèmes, prostitution,inceste, violences, auto-agressivité...).
- **Faciliter l'accès et la compréhension du projet de service** et du livret d'accueil en traduisant ces documents à l'aide de la méthode FALC (Facile à Lire et à Comprendre) en associant les adolescents.

Enfin, pour poursuivre et optimiser l'actualisation future du projet de service, de manière continue et régulière, il a été décidé en réunion d'équipe, que **des temps de**

**travail** seront spécifiquement consacrés à la réflexion et au sens de notre guide des pratiques, programmés annuellement, et ce, **pendant les cinq prochaines années**.

**Les adolescents seront systématiquement associés à cette réflexion**, et consultés pour toutes les décisions et évolutions, dans le cadre de groupes d'expression et de groupes de parole.



# CONCLUSION

Ce projet de service clarifié et réorganisé affirme la vocation de la Maison d'Enfants : **assurer la protection, l'éducation et l'accompagnement vers l'autonomie des adolescents accueillis**, en lien étroit avec leurs familles et les partenaires institutionnels.

Il fixe un cadre cohérent pour **guider les pratiques professionnelles et soutenir l'évolution qualitative du service** en adéquation avec l'éthique et les valeurs associatives, en cohérence avec le projet d'établissement, dans une volonté de prévention des risques de maltraitance, une volonté affirmée d'évolution de nos pratiques en réponse à l'évolution des besoins des personnes accompagnées et **toujours soucieuse de la bientraitance des personnes accueillies**.

# ANNEXES

## Annexe 1 : Fiches Actions

### Objectif stratégique n°1 :

**Développement continu de la qualité des accompagnements et pratiques éducatives**

*Action n° 1 : Développer et renforcer des actions éducatives et des partenariats pour la sensibilisation et la prévention des conduites à risques (addictions, consommations, réseaux sociaux, comportements sexuels problèmes, prostitution, violences..,)*

### Descriptif de l'objectif et de l'action :

L'intérêt que portent les adolescents aux nouvelles expériences est tout à fait naturel et fait même partie intégrante du processus qui leur permet de grandir. En repoussant les limites, ils gagnent en autonomie et prennent peu à peu de l'assurance.

Pourtant, il peut leur arriver de prendre des risques qui mettent en péril leur sécurité et celle de leur entourage. Les comportements les plus risqués sont ceux qui peuvent avoir des conséquences sur le long terme, notamment l'expérimentation de drogues ou d'alcool, les rapports sexuels non protégés ou les comportements physiquement imprudents pour soi-même ou dangereux pour les autres.

La sensibilisation aux comportements à risque passe d'abord par la compréhension du phénomène, qui commence souvent dès le collège.

Le rôle et les missions de l'établissement et du service éducatif est d'observer les signaux d'alerte des comportements à risque et de les détecter afin d'apporter des réponses adaptées pour orienter les adolescents vers les ressources et les soutiens disponibles.

#### ■ Objectifs de l'action :

- Prévenir les conduites à risques des adolescents ;

- Proposer des outils, formations et projets éducatifs pour sensibiliser les adolescents sur les conduites à risque ;
- Garantir une meilleure protection en informant mieux les adolescents et leurs parents des conduites à risque ;
- Structurer un partenariat pour orienter les adolescents vers des dispositifs et ressources spécifiques pour chaque type de conduite à risque.

**■ Pilote :**

Direction et chef de service l'Accueil Millau Ségur.

**■ Moyens :**

- Identification des signaux d'alerte d'une conduite à risque chez un adolescent (grille d'observations) ;
- Prévention et sensibilisation des adolescents au regard des différentes conduites à risque (outils éducatifs et partenaires spécifiques) ;
- Rencontres avec les parents ;
- Rencontres avec les partenaires spécifiques ;
- Formations pour les professionnels ;
- GAPP.

**■ Modalités de mise en œuvre et de suivi :**

- Réunions d'équipe éducative (élaboration d'une grille d'observation et de repérage des conduites à risque) ;
- Réunions partenariales ;
- Visites et entretiens famille ;
- Séances de sensibilisation et de prévention collectives et/ou individuelles pour les adolescents ;
- Actualisation du Projet de Service.

**■ Calendrier :**

	2025	2026	2027	2028	2029
Début		X			
Fin					X

■ Programmation prévisionnelle détaillée :

Etapes	Résultats attendus				
	2025	2026	2027	2028	2029
Identification des signaux d'alerte d'une conduite à risque chez un adolescent (grille d'observations et de repérage des conduites à risque)	X	X			
Prévention et sensibilisation des adolescents au regard des différentes conduites à risque (outils éducatifs et partenaires spécifiques)	X	X			
Visites et entretiens avec les parents	X	X			
Rencontres avec les partenaires spécifiques		X	X		
Formations pour les professionnels		X	X		
Séances de sensibilisation et de prévention collectives et/ou individuelles pour les adolescents		X	X		
Actualisation du projet de service					X

■ **Partenaires acteurs à associer :**

- Les partenaires du soin et de la santé (addiction France, CSAPA, MDA, PMI...) ;
- Les partenaires en lien avec les violences sexuelles (CRIAV, CAMELEON...) ;
- Les partenaires en lien avec les dangers des réseaux sociaux (e-Enfance, CLEMI...).

■ **Indicateurs :**

- Nombre de réunions ;
- Nombre de réunions d'analyse des pratiques ;
- Nombre de rencontres partenariales ;
- Nombre de formations.

## Objectif stratégique n°2 : Développement de l'offre de Service

*Action n° 2 : Améliorer et mieux délimiter les conditions d'accueil et d'accompagnement des jeunes majeurs vulnérables*

### Descriptif de l'objectif et de l'action :

L'association est aujourd'hui habilitée pour 38 places d'internat dont 20 places installées à Ségur. Les 18 autres places situées à Millau sont réparties entre les jeunes de la protection de l'enfance « classique » et les Mineurs Non Accompagnés. Cependant, l'accueil de jeunes majeurs vulnérables est aussi une modalité d'internat pour les Mineurs Non Accompagnés et les adolescents de la Villa qui n'ont pas de ressources familiales ou financières et qui présentent des facteurs de vulnérabilité les empêchant d'accéder au dispositif de l'UDAFA dans les premiers temps de leur majorité.

#### ■ Objectifs de l'action :

- Accompagner et soutenir les capacités d'autonomie des jeunes majeurs vulnérables en réponse à leurs besoins et dans le cadre de leurs parcours ;
- Travailler et soutenir la réorientation des jeunes les plus autonomes à leur majorité et dès leurs 17 ans, sans créer de ruptures ;
- Identifier et objectiver les critères de vulnérabilité soutenant la nécessité d'une continuité de parcours au sein de l'établissement au-delà des 18 ans.

#### ■ Pilote :

Direction et chef de service du pôle internat de l'Accueil Millau Ségur.

#### ■ Moyens :

- Actualisation du Projet de Service de l'internat de Millau pour caractériser l'offre d'accueil en faveur des jeunes majeurs vulnérables ;
- Réunions en lien avec les référentes ASE pour évaluer les capacités d'autonomie de chaque jeune, identifier et objectiver les critères de vulnérabilité ;
- Conditions matérielles d'accueil dans le respect de l'autorisation « internat ».

#### ■ Modalités de mise en œuvre et de suivi :

- Constitution d'un groupe de travail en interne avec des représentants de l'équipe des MNA et de la villa pour actualiser les projets de service ;
- Adaptation des pratiques éducatives à l'approche de la majorité avec la co-construction du projet d'autonomie dès 17 ans, en lien avec les référents ASE pour préparer la sortie des jeunes majeurs et leur orientation ;

- Suivi des groupes d'analyse des pratiques professionnelles ;
- Rencontres avec les professionnels des dispositifs départementaux accueillant des jeunes majeurs pour favoriser leur orientation ;
- Rencontres interservices du département ou hors départements pour échanger sur les pratiques et les accompagnements des jeunes majeurs vulnérables ;
- Participation au Comité de Pilotage de l'accompagnement des Mineurs Non Accompagnés.

■ Calendrier :

	2025	2026	2027	2028	2029
Début		X			
Fin					X

■ Programmation prévisionnelle détaillée :

Etape	Résultats attendus				
	2025	2026	2027	2028	2029
Actualisation des projets de service	X	X	X	X	X
Rencontres interservices du département et hors départements		X	X	X	X
Caractérisation des critères de vulnérabilité		X	X	X	X
Participation au Comité de Pilotage MNA	X	X	X	X	X

■ Partenaires acteurs à associer :

- Membres des équipes éducatives du pôle internat Millau ;
- Département : territoires d'action sociale, unité MNE et Direction de la Protection de l'Enfance et de la Famille ;
- Dispositif UDAF ;
- Comité de pilotage de l'accompagnement des MNA.

■ **Indicateurs :**

- Nombre de réunions internes relatives à l'actualisation du projet de service ;
- Nombre de rencontres partenariales extérieures ;
- Taux d'activité des services internat ;
- Nombre de jeunes vulnérables accueillis sur les dispositifs dédiés et durées de séjours associées.

## Objectif stratégique n°3 : **Développement continu des compétences**

### **Action n°1 : Formation « pourvoyance des besoins de l'enfant »**

#### **Descriptif de l'objectif et de l'action :**

Renforcer les compétences des équipes sur l'évaluation de la pourvoyance des besoins de l'enfant, ses ressources et empêchements et celles de son entourage.

L'Accueil Millau Ségur souhaite centrer ses pratiques autour des besoins fondamentaux de l'enfant à partir des outils proposés par l'Institut d'Anthropologie Clinique dans un partenariat avec l'organisme de formation. Une partie des professionnels de l'établissement est déjà formée. Il s'agit d'étendre ces compétences et l'utilisation de ces outils à l'ensemble des professionnels.

#### **■ Objectifs de l'action :**

- Améliorer l'évaluation et la réponse aux besoins de l'enfant ;
- Favoriser l'adhésion des parents à la compréhension des besoins de l'enfant ;
- Prévenir le risque d'une relation asymétrique, où le professionnel est « expert », dans une injonction contre-productrice ;
- Structurer la co-construction du Projet Personnalisé ;
- Garantir des réponses adaptées à la pourvoyance des besoins ;
- Faciliter la compréhension des problématiques par les professionnels et les personnes accompagnées ;
- Favoriser le développement du pouvoir d'agir des personnes accompagnées.

#### **■ Pilote :**

Direction et chefs de service Accueil Millau Ségur.

#### **■ Moyens :**

- Mise en place d'une formation interne, collective pour les professionnels qui ne sont pas encore formés ;
- Budgétisation sur le plan de développement des compétences ;
- Programmation de la formation.

#### **■ Modalités de mise en œuvre et de suivi :**

- Formation en interne ;
- Mise en place d'un groupe de travail au sein de l'établissement avec les professionnels déjà formés pour renforcer les pratiques et l'utilisation des outils ;

- Actualisation de la trame du Projet Personnalisé.

■ Calendrier :

	2025	2026	2027	2028	2029
Début		X			
Fin				X	

■ Programmation prévisionnelle détaillée :

Etape	Résultats attendus				
	2025	2026	2027	2028	2029
Plan de développement des compétences		X			
Formation		X			
Groupe de travail	X				
Résultats des attendus				X	X

■ Partenaires acteurs à associer :

- Les équipes éducatives ;
- Les psychologues ;
- Les chefs de services.

■ Indicateurs :

- Nombre de professionnels formés ;
- Utilisation des outils dans la phase de co-construction du projet avec les enfants et leurs familles ;
- Evolution de la trame du projet personnalisé ;
- Retours des usagers dans les questionnaires de satisfaction, les groupes d'expression et de parole.

## Objectif stratégique n°4 : **Développement du partenariat**

**Action n°1 : Développer, améliorer et formaliser le partenariat avec les établissements du secteur médico-social**

### Descriptif de l'objectif et de l'action :

Dans le cadre de leurs parcours scolaires et professionnels, et en fonction de leurs besoins, ressources et empêchements, certains enfants et préadolescents de Ségur, certains adolescents de la villa, ceux suivi par le SEAD et plus rarement ceux des MNA, peuvent bénéficier d'orientations vers des établissements du secteur médico-social (DITEP, IME, ESAT, SAVS), en lien direct avec des notifications de la MDPH.

Les échanges interprofessionnels, les rencontres partenariales, réunions pluridisciplinaires et connaissances mutuelles entre les établissements viennent alors garantir la bonne coordination et la continuité des parcours.

Elles favorisent une cohérence éducative et interdisciplinaire dans le but de réduire les ruptures de parcours et de favoriser une stabilité pour chaque situation.

#### **■ Objectifs de l'action :**

- Améliorer la communication avec les équipes des établissements du secteur médico-social ;
- Formaliser un système d'information entre les acteurs de l'établissement et les acteurs des établissements du médico-social ;
- Prévenir les ruptures de parcours et favoriser la mise en œuvre des notifications MDPH ;
- Garantir la continuité des parcours ;
- Co-construire les projets personnalisés entre établissements.

#### **■ Pilote :**

Direction et chefs de service l'Accueil Millau Ségur et des établissements du secteur médico-social.

#### **■ Moyens :**

- Présentation de chaque situation ;
- Rencontres avec les équipes éducatives et les cadres des établissements du secteur médico-social ;
- Réunions de coordination de parcours, de concertation et de synthèse des situations ;

- Communication des décisions et des orientations prises pour chacune des situations.

**■ Modalités de mise en œuvre et de suivi :**

- Réunion de présentation de la situation au sein de l'établissement du secteur médico-social (référent éducatif et psychologue de l'établissement) ;
- Invitation systématique du référent éducatif de l'établissement médico-social aux réunions de PP et de synthèse ;
- Participation systématique du référent éducatif de l'établissement aux réunions de PPA de l'établissement médico-social ;
- Actualisation du Projet de Service.

**■ Calendrier :**

	2025	2026	2027	2028	2029
Début		X			
Fin					X

**■ Programmation prévisionnelle détaillée :**

Etape	Résultats attendus				
	2025	2026	2027	2028	2029
Réunion de présentation de la situation au sein de l'établissement du secteur médico-social (référent éducatif et psychologue de l'établissement)	X	X	X	X	X
Invitation systématique du référent éducatif de l'établissement médico-social aux	X	X	X	X	X

réunions de PP et de synthèse					
Participation systématique du référent éducatif de l'établissement aux réunions de PPA de l'établissement médico-social	X	X	X	X	X
Actualisation du projet de service					X

■ **Partenaires acteurs à associer :**

- IME, DITEP, ESAT, SAVS ;
- Equipes éducatives et psychologue du pôle internat ;
- Equipes éducatives et psychologues des établissement médico-sociaux ;
- Les territoires d'action sociale du Département.

■ **Indicateurs :**

- Nombre de réunions de présentation des situations ;
- Nombre de réunions de PP, PPA et synthèse ;
- Nombre de réunions de coordination et de concertation ;
- Nombre de ruptures de parcours avec le secteur médico-social ;
- Nombre de notification non mises en œuvre.

## Objectif stratégique n°4 : **Développement du partenariat**

**Action n° 2 : Développer et formaliser le partenariat avec les dispositifs de soins de la santé mentale et les professionnels du paramédical**

### Descriptif de l'objectif et de l'action :

L'équipe éducative, en accord avec la famille, peut être régulièrement amenée à assurer les accompagnements liés à la santé. Que ce soit au niveau des soins médicaux, dentaires ou de rééducation, les prises en charge sont systématiquement effectuées dans le respect de l'autorité parentale et de la personne accueillie.

Face aux symptômes, aux troubles du comportement, sentiments de mal-être du quotidien ou de stress post-traumatique, les équipes et les psychologues sont fréquemment amenés à orienter les enfants et les adolescents vers les dispositifs de soins de la santé mentale présents sur le territoire.

Le parcours de soins doit être facilité par la connaissance d'un partenariat adapté aux besoins et opérationnel à chaque fois que nécessaire. Ce partenariat doit être entretenu et renforcé en permanence. Ce parcours de soins est également relayé et communiqué aux référents ASE des territoires d'action sociale, en lien direct avec le médecin traitant de chaque situation et, le cas échéant, avec le médecin référent de la Protection de l'Enfance du Département.

#### ■ Objectifs de l'action :

- Améliorer la fluidité du parcours de soins des enfants et des adolescents ;
- Faciliter l'accès à la santé des enfants et des adolescents ;
- Connaître les dispositifs existants dans le territoire et se faire connaître par ces dispositifs ;
- Identifier et alerter les dispositifs sur les besoins des enfants et des adolescents accompagnés sur le pôle internat de Millau.

#### ■ Pilote :

Direction et chefs de service du pôle internat de l'Accueil Millau Ségur.

#### ■ Moyens :

- Rencontres avec les différents dispositifs de soins en lien avec la santé mentale de l'adolescent :
  - CMPP
  - Equipe Mobile Adolescents
  - MDA

- UMPA
- Maison de la santé mentale
- LVA Thérapeutique
- Clinique psychiatrique hors département dotée d'une unité pour adolescents de 12 à 18 ans
- Echanges des protocoles internes des établissements ;
- Elaboration d'un protocole commun entre l'établissement et les dispositifs ;
- Signature de conventions entre l'établissement et les dispositifs.

**■ Modalités de mise en œuvre et de suivi :**

- Programmation de rencontres dans le cadre des réunions d'équipe éducatives ;
- Programmation de rencontres extérieures à l'établissement (psychologue, chef de service) ;
- Validation de la Direction sur la transmission des procédures ;
- Elaboration de procédures communes en réunion d'équipe de Direction ;
- Elaboration de conventions en réunion d'équipe de Direction ;
- Actualisation des projets de services dans la partie « le travail en réseau et partenariat ».

**■ Calendrier :**

	2025	2026	2027	2028	2029
Début	X	X	X		
Fin					X

**■ Programmation prévisionnelle détaillée :**

Etape	Résultats attendus				
	2025	2026	2027	2028	2029
Programmation de rencontres dans le cadre des réunions d'équipe éducatives	X	X			
Programmation de rencontres extérieures à l'établissement		X	X		

(psychologue, chef de service)					
Elaboration de procédures communes en réunion d'équipe de Direction		X	X		
Elaboration de conventions en réunion d'équipe de Direction		X	X		
Actualisation des projets de services dans la partie « le travail en réseau et partenariat »		X	X	X	X

■ **Partenaires acteurs à associer :**

- Les dispositifs de soins de la santé mentale du département et hors départements ;
- Les territoires d'action sociale du Département ;
- Le Médecin référent du Conseil Départemental et la Direction Enfance Famille ;
- Equipes éducatives du pôle internat ;
- Cadres et psychologues du pôle Internat.

■ **Indicateurs :**

- Nombre de réunions ;
- Nombre de rencontres extérieures ;
- Nombre de procédures communes ;
- Nombre de conventions.

## Objectif stratégique n°5 : L'accès aux droits de la personne

*Action n°1 : Faciliter l'accès et la compréhension du Projet de Service et du Livret d'accueil en traduisant ces documents à l'aide de la méthode FALC (Facile à Lire et à Comprendre) en associant les personnes accueillies à cette démarche*

### Descriptif de l'objectif et de l'action :

Le facile à lire et à comprendre (FALC issu de la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances... ») est une méthode qui a pour but de traduire un langage classique en un langage simplifié.

Le FALC permet de rendre l'information plus simple et plus claire et est ainsi utile à tout le monde, notamment aux personnes en situation de handicap, dyslexiques, âgées ou encore maîtrisant mal la langue française.

Cette méthode peut être utilisée par tout le monde. Pour qu'un texte ou tout support de communication soit FALC, il doit avoir été lu et compris par des personnes en situation de handicap intellectuel.

L'objectif de cette démarche est de rendre accessible et de faciliter la compréhension du sens des missions de l'établissement et du service aux personnes accueillies et leurs familles, en visant principalement les enfants et les adolescents migrants qui maîtrisent mal la langue française.

#### ■ Objectifs de l'action :

- Garantir l'accès à l'information, aux droits et à la citoyenneté ;
- Améliorer la participation des personnes accueillies ;
- Favoriser l'adhésion des accompagnements proposés ;
- Favoriser l'implication des personnes accueillies et de leurs familles dans leurs projets personnalisés ;
- Prévenir les conflits avec les personnes accueillies et leurs familles en facilitant la compréhension du sens de nos missions.

#### ■ Pilote :

Direction et chefs de service Accueil Millau Ségur.

#### ■ Moyens :

- Réunions de travail ;
- Groupe d'expression et groupe de parole ;
- Formation.

■ **Modalités de mise en œuvre et de suivi :**

- Constitution d'un groupe de travail par service avec des représentants des personnes accueillies et des familles, des équipes éducatives ;
- Mise en place d'une formation pour les membres du groupe de travail (équipe éducative et personnes accueillies) ;
- Programmation de groupes d'expression avec l'ensemble des personnes accueillies du service ;
- Programmation et partage de la rédaction ;
- Actualisation du livret d'accueil et du projet de service.

■ **Calendrier :**

	2025	2026	2027	2028	2029
Début		X			
Fin					X

■ **Programmation prévisionnelle détaillée :**

Etape	Résultats attendus				
	2025	2026	2027	2028	2029
Constitution d'un groupe de travail par service avec des représentants des personnes accueillies et des familles, des équipes éducatives		X			
Mise en place d'une formation pour les membres du groupe de travail (équipe éducative et personnes accueillies)		X			
Programmation de groupes d'expression et groupe de parole avec l'ensemble des		X	X	X	

personnes accueillies du service					
Programmation et partage de la rédaction		X	X	X	
Actualisation du livret d'accueil et du projet de service					X

■ **Partenaires acteurs à associer :**

- Equipes éducatives de l'établissement ;
- Équipe de Direction ;
- Personnes accueillies ;
- Représentants des familles ;
- Organisme de formation.

■ **Indicateurs :**

- Nombre de réunions ;
- Nombre de formations ;
- Réduction du nombre de pages des documents.

